

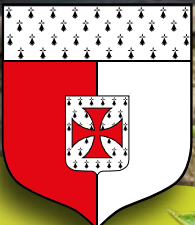
# Le Tildéen

Magazine d'informations communales



## Chasse aux oeufs

2024



2024  
n° 1



# Le mot du maire



Nous entrons dans la deuxième moitié de l'année 2024 et les projets que nous avons programmés pour cette fin de mandat tardent à se concrétiser. Le permis de construire des vestiaires de football a été accordé courant avril et l'appel d'offre pour les travaux doit être lancé prochainement. Si tout se passe comme souhaité les travaux pourraient démarrer en septembre. Quant à la mairie les plans ont été validés fin mai et le permis de construire doit être déposé dans la foulée. Là aussi, les travaux pourraient démarrer en début 2025. Pour ces deux projets une partie des subventions a été obtenue et nous attendons le résultat des dernières demandes. Les logements sociaux derrière le cabinet dentaire sont en cours d'étude et le permis de construire doit être déposé avant la fin de cette année. Le lotissement enfin est en plein chantier et les premières maisons sont en construction. Tous les lots sont vendus et la majorité des actes signés.

Le budget qui vous est présenté dans ce bulletin est conforme aux estimations que nous avons faites en fin d'année 2023. Notre excédent de fonctionnement tourne toujours autour de 250.000 - 300.000 €, ce qui nous permet de faire face à nos remboursements d'emprunts et de programmer les investissements nécessaires au bon fonctionnement de la commune. Notre fonds de roulement est de bonne facture et nous permet de financer, avec les subventions obtenues, les investissements précités sans emprunt. Il n'est pas prévu non plus d'augmentation d'impôt en ce qui concerne la part communale.

Au niveau de l'agglomération une révision du PLUI (Plan Local d'Urbanisme Intercommunal) est en cours et devrait être validé avant la fin de ce mandat. Il faut s'attendre de nouveau à une restriction des surfaces avant l'intégration légale du ZAN (Zéro Artificialisation Nette) dans les documents d'urbanisme, soit une réduction de 50% d'ici 2031 et 0 artificialisation nette d'ici 2050. Pour notre commune cela représente moins de deux hectares en extension de surfaces constructibles.

Bonne lecture et à bientôt,  
Le Maire, **Jean-Yves JUHEL**

## Sommaire

Conseils municipaux.....	p 3
Infos administratives .....	p 13
Dinan Agglomération.....	p 18
Infos communales .....	p 22
Scolaire / Périscolaire .....	p 26
Vie associative.....	p 28

## Horaires d'ouverture de la mairie

Tél. 02 96 27 61 57  
contact@vilde-guingalan.fr  
[www.vilde-guingalan.fr](http://www.vilde-guingalan.fr)

	Matin	Après-midi
<b>Lundi</b>	9H00 - 12H00	14H00 - 17H00
<b>Mardi</b>	9H00 - 12H00	-
<b>Mercredi</b>	9H00 - 12H00	-
<b>Jeudi</b>	9H00 - 12H00	-
<b>Vendredi</b>	9H00 - 12H00	14H00 - 17H00
<b>Samedi</b>	Permanence des élus sur rdv uniquement	

Mise en page :

 **ROUDENN**  
GRAFIK

GUINGAMP - 02 96 11 97 00

## Séance du 26 octobre 2023

Présents : Jean-Yves JUHEL, Marcel PIGEON, Monique LEMOINE, Jean-Sébastien CARAGE, Anne-Marie FOSSARD, Annie REHEL, Christian MORIN, Philippe URO, Jérôme JUVAUX, Karine LESNE, Virginie CABUY, Myriam LE BAIL, Maryline AVALLI Vincent LEGOUTE, Ronan BIARD.

### VOIRIE / URBANISME

#### Lotissement Le Grand Clos – règlement d’attribution des lots

Le conseil municipal décide de modifier le règlement d’attribution des lots du lotissement communal Le Grand Clos et accepte de vendre 30% des lots maximum au total à des personnes ou à des sociétés pour des projets de construction de logements locatifs, soit 6 lots.

#### Travaux de voirie rue des Templiers – accès et trottoir devant la parcelle AC237

Il a été rappelé le projet de construction d’un cabinet dentaire rue des Templiers. Les futurs propriétaires ont déposé leur permis de construire qui est en cours d’instruction. Le projet prévoit l’accès par la rue des Templiers menant à un parking privé, il convient donc d’abaisser le trottoir sur 5 mètres linéaires. Il a été décidé de remplacer le béton désactivé par un enrobé à chaud noir à cet endroit en respectant les joints de fractionnement. Les travaux seront effectués par l’entreprise MALLET (groupe EVEN SAS) a remis une offre s’élevant à 2 061,60 euros H.T., soit 2 473,92 euros T.T.C.

#### Projet de réhabilitation de la mairie

Monsieur JUGUET, architecte, a proposé deux scénarios pour les travaux de réhabilitation de la mairie. L’assemblée a décidé de créer un groupe de travail avec les élus suivants : Jean-Sébastien CARAGE, Vincent LEGOUTE, Jérôme JUVAUX, Virginie CABUY, Marcel PIGEON, Philippe URO et Anne-Marie FOSSARD.

### PERSONNEL / FINANCES

#### École primaire – demande de subvention pour une classe de voile à JUGON-LES-LACS en 2024

Habituellement seuls les CM2 étaient concernés par la classe de voile, cette année les enseignants souhaiteraient y emmener les élèves de CM1 également. Ainsi, il n’y aurait pas de classe de voile l’année prochaine, le budget alloué cette année compte pour 2 ans.

Trente-sept enfants de CM1-CM2 sont concernés par ce projet dont trente-trois Vildéens. Le coût de cette classe de voile est estimé à 91,00 euros par élève pour trois jours d’enseignement de voile. Une subvention d’un montant de 30,00 euros par élève est demandée aux communes, les familles participant à hauteur de 31,00 euros par enfant, l’Amicale Laïque prenant en charge 30,00 euros par enfant. Le conseil municipal décide de verser une

subvention de 30 euros par Vildéen, soit 990 euros pour la classe de voile 2024.

#### Tarifs communaux 2024

Le conseil municipal décide de maintenir les tarifs communaux pour l’année 2024 (consultables sur le site internet de la commune [www.vilde-guingalan.fr](http://www.vilde-guingalan.fr)).

#### Assurance des risques statutaires

Le conseil municipal avait décidé, lors de sa séance le 8 décembre 2022, de se joindre à la procédure de mise en concurrence, lancée par le Centre de Gestion pour le contrat-groupe d’assurance statutaire. A l’issue de la procédure négociée, la commission d’appel d’offres a attribué le marché 2024-2027 au groupement d’entreprises conjoint constitué du courtier RELYENS et de la compagnie d’assurances CNP. Les taux obtenus sont garantis 2 ans.

Après étude, l’assemblée a décidé d’adhérer au contrat d’assurance groupe des risques statutaires garantissant les frais laissés à la charge de la collectivité, à compter du 1er janvier 2024 et jusqu’au 31 décembre 2027, proposé par CNP Assurances et l’intermédiaire de son courtier RELYENS. La contribution financière due par les collectivités au titre de la gestion du contrat groupe a été fixée à 0.30 % de la masse salariale assurée pour le contrat CNRACL et à 0,07% pour le contrat IRCANTEC. La collectivité adhérente pourra résilier annuellement son contrat.

#### Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés 2022 - présentation

L’assemblée a pris acte du rapport annuel 2022 sur la prévention et la gestion des déchets ménagers et assimilés.

Quelques chiffres :

- 23 033 tonnes d’ordures ménagères collectées sur le territoire en 2022 et 89% des habitants desservis en porte-à-porte,
  - 4 549 tonnes d’emballages ménagers recyclables et papiers-journaux magazines, 45% des habitants sont collectés en porte-à-porte et 55% des habitants par des points d’apport volontaire,
  - 5 783 tonnes de verre collectées en apport volontaire ou bac collectif
- > Sensiblement les mêmes tonnages que l’année 2021 (une baisse de 1%)
- En 2022, 81% des usagers ont utilisé entre 1 et 10 passages sur leur badge d’accès aux déchèteries.

Le ratio de déchets ménagers et assimilés produit sur le territoire de l’agglomération s’élève à 812kg/habitant contre 866kg par habitant en 2021 (encore bien au-dessus de la moyenne bretonne qui est de 693kg par habitant).

## QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

### Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'eau potable 2022 - présentation

Le conseil municipal a pris acte du rapport sur le prix et la qualité du service public d'eau potable 2022.

La ressource en eau est limitée et il est nécessaire de la préserver en limitant les consommations. Aujourd'hui le prix de l'eau est d'environ 2.54€ par m<sup>3</sup>. Chaque année ce sont 10 kilomètres de canalisations remplacées car l'entretien du réseau de distribution est important pour limiter la perte de rendement. La société SAUR a la responsabilité du fonctionnement des ouvrages, de leur entretien et de la permanence du service. Le syndicat garde la maîtrise des investissements et la propriété des ouvrages. L'eau est distribuée à 11 292 abonnés dont 657 Vildéens.

Au total, un abonné domestique consommant 120m<sup>3</sup> payera 342,57€ (sur la base du tarif du 1<sup>er</sup> janvier 2023), soit en moyenne 2,85€/m<sup>3</sup>.

### Décisions prises par Monsieur le Maire par délégation du conseil municipal - informations

- Déplacement d'un poteau téléphonique: 1 482 € H.T. (ORANGE),
- Claustra dans les sanitaires de l'école maternelle : 756 € H.T. (MAC de TINTENIAC)
- Mission SPS pour les travaux du lotissement : 1 695 € H.T. (L.R.C. de PLOURHAN)
- Aspirateur pour école maternelle : 280,48 € H.T. (GAMA 29 de GUIPAVAS)
- Etagère de rangement de la vaisselle pour la MTL : 782 € H.T. (REHEL METALLERIE de LA LANDEC)
- Porte-manteaux pour la MTL : 159 € H.T. (REHEL METALLERIE de LA LANDEC)

## Séance du 17 novembre 2023

Présents : Jean-Yves JUHEL, Marcel PIGEON, Monique LEMOINE, Jean-Sébastien CARAGE, Anne-Marie FOSSARD, Annie REHEL, Christian MORIN, Philippe URO, Karine LESNE, Virginie CABUY, Myriam LE BAIL, Maryline AVALLI, Vincent LEGOUTE, Ronan BIARD.

## PERSONNEL / FINANCES

### Demande d'occupation du domaine public – avis et tarifs

La commune a été sollicitée par une entreprise pour la pose d'un distributeur de pizzas devant la Mairie (espace de 5m<sup>2</sup>). Comme proposé par Monsieur le Maire, le conseil municipal souhaite avoir l'avis du boulanger avant de donner une réponse au demandeur.

### Lotissement le Grand Clos – dénomination de la voie

Les élus décident de nommer la voie interne du lotissement le Grand Clos : « résidence le Grand Clos ».

### Proposition de prise en charge de la formation prévention et secours civiques de niveau 1 pour les associations Vildéennes

Après discussion lors d'une réunion des adjoints et faisant suite à un accident de la route survenu devant la Mairie, le conseil municipal a décidé de proposer une formation « premiers secours » aux associations Vildéennes. Au choix, selon les disponibilités des personnes intéressées :

- Les Gestes Qui Sauvent, durée 2 heures, 15 participants au maximum, 15 € par personne
- Prévention et Secours Civiques 1 (PSC1), durée 7 heures, 10 participants au maximum, 60 € par personne.

Cette formation est prise en charge par la commune.

### Dinan Agglomération – adoption du rapport de la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées 2023

La Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées s'est réunie le 22 mai 2023 afin d'acter le transfert de charges suivants :

- Gestion des eaux pluviales urbaines,
- Centre de loisirs de Caulnes, Créhen et Plumaudan.

Le conseil municipal adopte le rapport après son adoption par la CLECT puis le Conseil Communautaire de Dinan Agglomération.

## VOIRIE / URBANISME

### Zone de loisirs – projet de construction des vestiaires

Le projet consiste à :

- aménager la zone de loisirs autour du terrain d'entraînement qui deviendra un terrain d'honneur,
- reconstruire des vestiaires de football aux normes en y intégrant des gradins,
- aménager un terrain de tennis,
- créer un parking d'environ 30 places.

#### Coût de cette opération :

- Montant H.T. des travaux de construction des vestiaires/tribunes 452 900 euros
- Montant H.T. des travaux d'aménagement de la zone de loisirs (hors vestiaires/tribunes) 256 900 euros

Le projet est approuvé par le conseil municipal qui a également validé le plan de financement et autorisé Monsieur le Maire à solliciter l'aide de l'Etat au titre de la DETR 2024, l'aide de la Fédération Française de Football, de l'Agence Nationale du Sport

et l'aide du Département dans le cadre du contrat de territoire. S'il n'y a pas de subvention, le dossier sera représenté au conseil municipal avant le lancement de l'appel d'offres.

## Projet de réhabilitation de la mairie

Le groupe de travail créé pour étudier le projet s'est réuni au mois de novembre et un scénario a été retenu. Le coût estimatif du projet est de 450 000 euros.

L'assemblée a approuvé le projet de réhabilitation de la mairie, retenu l'offre de Monsieur JUGUET représentant 10,46% du montant et autorisé Monsieur le Maire à solliciter l'aide de l'Etat au titre de la DETR et de la DSIL 2024.

## QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

### Décisions prises par Monsieur le Maire par délégation du conseil municipal – informations

2 aspirateurs (mairie et maison des associations) : 438,20 € H.T. (Claude CHENU).

## Séance du 14 décembre 2023

Présents : Jean-Yves JUHEL, Marcel PIGEON, Monique LEMOINE, Jean-Sébastien CARAGE, Anne-Marie FOSSARD, Annie REHEL, Christian MORIN, Jérôme JUVAUX, Karine LESNE, Myriam LE BAIL, Maryline AVALLI, Vincent LEGOUTE, Ronan BIARD.

## VOIRIE / URBANISME

### Zone de loisirs – projet de construction des vestiaires

Le conseil municipal a décidé de solliciter Monsieur JUGUET, titulaire du marché de maîtrise d'œuvre du projet de construction des vestiaires, pour la constitution du dossier de permis de construire.

### Projet de réhabilitation de la mairie

L'étude de faisabilité du projet de réhabilitation de la mairie a été présentée et validée par le conseil municipal le 17 novembre dernier. Estimé à 450 000 euros H.T., le projet a pour objectifs principaux l'isolation de l'ensemble des locaux, le réaménagement intérieur de l'ensemble des espaces, une extension avec deux bureaux et une extension de la salle d'honneur menant sur le parc de la Mairie.

#### Coût de cette opération :

Montant H.T. des travaux de réhabilitation de la Mairie : 450 000 euros.

#### Financement de ce projet :

- DSIL 2024 > 160 000 euros
- Fonds vert > 200 000 euros

- Autofinancement > 90 000 euros

**Total H.T. : 450 000 euros**

L'assemblée a confirmé le projet et le plan de financement et autorisé Monsieur le Maire a engagé une étude thermique nécessaire au dépôt de la demande de subvention au titre du fonds vert.

### Échange d'une partie de la parcelle AD47 contre une partie de la parcelle AD 46 – route de Dinan

Monsieur le Maire rappelle que, lors de la séance du conseil municipal du 13 janvier 2022, il a été décidé d'acquérir la parcelle AD47 située route de Dinan pour permettre notamment l'agrandissement éventuel du bassin de rétention ou de l'atelier municipal (10 000 euros les 3 557 m<sup>2</sup>). L'aménagement du nouveau lotissement communal n'a pas nécessité l'agrandissement du bassin de rétention. Après plusieurs échanges avec le propriétaire de la parcelle voisine (AD46), il est proposé d'échanger la partie Nord de la parcelle AD47 contre le partie Sud de la parcelle AD46 permettant ainsi d'être propriétaire d'une parcelle présentant une largeur de 100 mètres sur 45 mètres. Ce terrain pourrait accueillir un terrain d'entraînement de football pour les jeunes.

Le conseil municipal approuve le projet d'échanger une partie des parcelles comme décrit ci-dessus et conformément au plan annexé, sollicite un géomètre pour le découpage de ces parcelles qui sera à la charge de la commune et autorise Monsieur le Maire à choisir un notaire et à signer l'acte notarié.

### Travaux de fauchage – débroussaillage – renouvellement du contrat

Le contrat de fauchage et de débroussaillage arrivant à échéance, trois devis ont été demandés pour cette même prestation pour les trois prochaines années (2 passages par an, 2024-2026). Deux entreprises ont répondu. L'offre retenue est celle présentée par l'entreprise ETAR pour un montant de 3 799,92 euros H.T.

## PERSONNEL / FINANCES

### Tarifs communaux 2024

Monsieur le Maire informe qu'un rendez-vous a été sollicité auprès du Service de Gestion Comptable de Dinan (Trésor Public) pour échanger avec le Conseiller aux Décideurs Locaux sur le fonctionnement de la collectivité (TVA, régies, etc).

À ce jour, la commune demande un chèque de caution lors des locations ou mise à disposition des salles ou du matériel (vidéoprojecteur, écran, sonorisation, barnums). Les communes n'ont normalement pas la possibilité de conserver ces chèques de caution sans les encaisser. Il a donc été conseillé de supprimer les cautions et de les remplacer par une autorisation de prélèvement en cas de dégradation.

Pour éviter de conserver des chèques de caution demandés lors des locations ou prêts, l'assemblée a décidé de modifier les modalités mises en place. Les locataires remettront un



relevé d'identité bancaire et compléteront une autorisation de prélèvement avant la mise à disposition de la salle ou du matériel.

## QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

### Décisions prises par Monsieur le Maire par délégation du conseil municipal – informations

- Variateur ventilation MTL : 689,93 € H.T. (FAUCHE)
- Autolaveuse pour nettoyage hebdomadaire MTL ou nettoyage périodique autres bâtiments : 2 792,55 € H.T. (CHENU).

Séance du 15 février 2024

Présents : Jean-Yves JUHEL, Marcel PIGEON, Monique LEMOINE, Jean-Sébastien CARAGE, Anne-Marie FOSSARD, Annie REHEL, Christian MORIN, Philippe URO, Jérôme JUVAUX, Karine LESNE, Myriam LE BAIL, Maryline AVALLI, Ronan BIARD.

## VOIRIE / URBANISME

### Proposition d'acquisition des parcelles cadastrées section AC numéros 123 et 125 – rue des Templiers

Monsieur le Maire rappelle qu'une convention opérationnelle d'action foncière avait été signée le 05 janvier 2015 entre la commune de Vildé-Guingalan et l'EPF Bretagne sur un secteur incluant notamment les parcelles 123 et 125 pour une surface de 70 et 770 m<sup>2</sup>.

Une demande d'acquisition a été formulée mais aucun accord n'avait été trouvé avec le propriétaire. Depuis, la convention avec l'EPF a été résiliée après décision du conseil municipal le 14 octobre 2021.

Le 12 décembre 2023, l'EPF a reçu une nouvelle offre de la part du propriétaire s'élevant à 25 000 euros.

Le conseil municipal a accepté cette offre d'acquisition au profit de la commune (parcelles A123 et 125 soit 840 m<sup>2</sup>).

### Lotissement le Grand Clos – tarification (voir tableau ci-dessous)

Les élus ont décidé de fixer le prix de vente des lots comme indiqué ci-dessus (TVA sur marge) et donné pouvoir à Monsieur le Maire pour l'attribution des lots, conformément au règlement d'attribution, les frais d'agence liés à la commercialisation des lots sont pris en charge par la commune à hauteur de 5% T.T.C.

## TRAVAUX / MOBILIER

### Proposition de construction d'un local annexe au service technique

Le conseil municipal ne souhaite pas construire un bâtiment en annexe du local technique pour les besoins de la société de chasse, mais va étudier la possibilité d'agrandir la pièce existante pour eux au sein du local technique afin de répondre à leur demande (et ainsi prévoir l'intégration du bureau du service technique au local pour les chasseurs). L'extension du local

N°	Surface	Montant Hors Taxe	TVA sur marge	Montant TTC
1	517.00 m <sup>2</sup>	41 456.60 €	8 243.40 €	49 700.00 €
2	487.00 m <sup>2</sup>	39 037.38 €	7 762.62 €	46 800.00 €
3	550.00 m <sup>2</sup>	44 042.34 €	8 757.66 €	52 800.00 €
4	550.00 m <sup>2</sup>	44 042.34 €	8 757.66 €	52 800.00 €
5	550.00 m <sup>2</sup>	44 042.34 €	8 757.66 €	52 800.00 €
6	550.00 m <sup>2</sup>	44 042.34 €	8 757.66 €	52 800.00 €
7	549.00 m <sup>2</sup>	43 958.27 €	8 741.73 €	52 700.00 €
8	408.00 m <sup>2</sup>	35 531.53 €	7 068.47 €	42 600.00 €
9	468.00 m <sup>2</sup>	40 785.81 €	8 114.19 €	48 900.00 €
10	468.00 m <sup>2</sup>	40 785.81 €	8 114.19 €	48 900.00 €
11	468.00 m <sup>2</sup>	40 785.81 €	8 114.19 €	48 900.00 €
12	468.00 m <sup>2</sup>	40 785.81 €	8 114.19 €	48 900.00 €
13	336.00 m <sup>2</sup>	29 192.35 €	5 807.65 €	35 000.00 €
14	345.00 m <sup>2</sup>	30 026.44 €	5 973.56 €	36 000.00 €
15	462.00 m <sup>2</sup>	40 285.22 €	8 014.78 €	48 300.00 €
16	462.00 m <sup>2</sup>	40 285.22 €	8 014.78 €	48 300.00 €
17	462.00 m <sup>2</sup>	40 285.22 €	8 014.78 €	48 300.00 €
18	462.00 m <sup>2</sup>	40 285.22 €	8 014.78 €	48 300.00 €
19	526.00 m <sup>2</sup>	42 123.62 €	8 376.38 €	50 500.00 €
20	408.00 m <sup>2</sup>	35 531.53 €	7 068.47 €	42 600.00 €
<b>TOTAUX</b>	<b>9 496.00 m<sup>2</sup></b>	<b>797 311.20 €</b>	<b>158 588.80 €</b>	<b>955 900.00 €</b>

technique pourrait être envisagée par la suite pour les besoins des services communaux.

## Zone de loisirs dont la construction des vestiaires

L'assemblée a décidé de confirmer le projet de construction des vestiaires de football et a retenu les offres remises par les sociétés SOCOTEC pour la mission contrôle technique pour un montant de 6 100 euros H.T., LRC pour la mission SPS pour un montant de 3 120 euros H.T. et APOGEA pour l'étude géotechnique pour un montant de 1 190 euros H.T.

## Zone de loisirs – projet d'ensemble

Le projet d'aménagement de la zone de loisirs prévoit :

- La construction de 4 vestiaires de football, 1 vestiaire arbitre, des toilettes, un espace rangement, un local technique et des gradins,
- La réfection totale du terrain d'honneur (auparavant terrain d'entraînement),
- L'acquisition et la pose des équipements pour le terrain d'honneur,
- Les dépenses diverses d'aménagement de la zone (voirie, parking, espaces verts, terrassement, réseaux...),
- L'aménagement d'un nouveau terrain de tennis,
- L'aménagement de deux terrains d'entraînement pour les jeunes et notamment les élèves de l'école publique avec les équipements nécessaires (buts, pare-ballons...).

La décision d'effectuer l'ensemble des travaux dépendra du montant des subventions obtenues.

Le plan de financement a été mis à jour comme suit :

### Financement de ce projet :

- DETR 2024 > 150 000 euros
- Agence Nationale du Sport > 210 000 euros
- Contrat de territoire > 80 508 euros
- Fédération Française de Football > 45 000 euros
- Autofinancement > 464 217 euros

**Total H.T. : 949 725 euros**

## PERSONNEL / FINANCES

### Vote des subventions communales

Le montant de la subvention attribuée au FC PVC est important par rapport aux communes participantes alors que les Vildéens ne représentent que 25% des effectifs des jeunes. Il avait été indiqué l'année dernière, compte-tenu du terrain non disponible pendant les travaux de lotissement, que le montant de la subvention n'était pas modifié en 2023 mais serait revu pour 2024. La commission propose de passer de 1 800 euros à 1 500 euros l'aide financière pour cette association.

Par ailleurs la commune a reçu un courrier de demande de subvention de la part d'une Vildéenne et d'une Plélanaise qui ont pour projet de participer à une Dalmatie Trophy, en soutien

à l'association Maviemoncoeurmonsoleil. Les membres de la commission ont opté pour verser une subvention directement à l'association. Le vote des subventions communales a été arrêté comme suit (sous réserve de recevoir le bilan annuel des associations communales) :

Amicale Laïque (subvention de fonctionnement) - VILDE-GUINGALAN	1 300,00 €
Arts et Culture - VILDE-GUINGALAN	200,00 €
Football Club Plélan Vildé Corseul - VILDE-GUINGALAN	1 500,00 €
Autour d'Émeric et Anthony - VILDE-GUINGALAN	200,00 €
Club de l'Amitié - VILDE-GUINGALAN	200,00 €
Comité des Fêtes et d'Animations - VILDE-GUINGALAN	200,00 €
Cyclo Club Vildéen - VILDE-GUINGALAN	200,00 €
Rance Poker Club - VILDE-GUINGALAN	200,00 €
Société de Chasse - VILDE-GUINGALAN	200,00 €
Les Trois Coups de Vildé - VILDE-GUINGALAN	200,00 €
Palet Club Vildéen	200,00 €
Rêves de clown - GUIDEL	50,00 €
La Ligue contre le Cancer – TREGUEUX	50,00 €
Association pour le Don d'Organes et de Tissus Humains – France ADOT 22 – TREVOU-TREGUIGNEC	50,00 €
Leucémie Espoir 22 - PLEDRAN	50,00 €
Croix Rouge – SAINT-BRIEUC	50,00 €
Solidarité Pays de Dinan – banque alimentaire - DINAN	100,00 €
Protection civile des Côtes d'Armor et AMF	50,00 €
Association pour le Don de sang bénévole Pays de Rance - DINAN	50,00 €
On bouquine – PLELAN-LE-PETIT	80,00 €
Les restaurants du Cœur - PLERIN	100,00 €
Secours Populaire - QUEVERT	100,00 €
Kiwanis Club Dinan (si une équipe se présente aux Joutes Nautiques au nom de la Commune) - DINAN	100,00 €
Un enfant dans la ville	50,00 €
Association Française des Sclérosés en Plaques (AFSEP)	50,00 €
Maviemoncoeurmonsoleil (PLELAN-LE-PETIT)	100,00 €

## Personnel communal – mise à jour du tableau des effectifs

Le conseil municipal modifie la durée hebdomadaire de service d'un agent passant à 30 heures au lieu de 32 heures à compter du 1<sup>er</sup> février et modifie et arrête le tableau des effectifs comme suit au 1<sup>er</sup> février 2024 :

- un adjoint administratif territorial principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet,
- un adjoint administratif territorial principal de 1<sup>ère</sup> classe à temps complet,
- un adjoint technique principal territorial à temps complet,
- un agent de maîtrise à temps complet,
- un adjoint technique territorial principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps non complet (30h/sem),
- un adjoint technique territorial à temps non complet (32h/sem),
- un adjoint technique territorial à temps non complet (32h/sem),
- un agent territorial spécialisé des écoles maternelles principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps non complet (32h/sem),
- un agent territorial spécialisé des écoles maternelles principal de 1<sup>ère</sup> classe à temps non complet (32h/sem).

## QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

### Décisions prises par Monsieur le Maire par délégation du conseil municipal – informations

Étude thermique mairie : 2 490 euros H.T. (ARMOR INGENIERIE).

## Séance du 21 mars 2024

Présents : Jean-Yves JUHEL, Marcel PIGEON, Monique LEMOINE, Anne-Marie FOSSARD, Annie REHEL, Christian MORIN, Philippe URO, Jérôme JUVAUX, Karine LESNE, Virginie CABUY, Myriam LE BAIL, Maryline AVALLI, Vincent LEGOUTE, Ronan BIARD.

## VOIRIE / URBANISME

### Projet et devenir des parcelles AC 234 et 235, secteur rues des Templiers et de la Vallée – division et cession – projet de logements sociaux et vente en partie de la parcelle AC 235 aux dentistes

Monsieur le Maire rappelle que le conseil municipal, lors de ses séances les 08 décembre 2022 et 24 août 2023, avait décidé de céder les parcelles AC 236 et 237 pour le projet de construction d'un cabinet dentaire. La cession a été enregistrée courant décembre 2023 et les travaux de construction du cabinet dentaire ont commencé.

Compte tenu du projet de construction de logements sociaux à l'arrière du cabinet dentaire, les propriétaires du futur cabinet

ont demandé s'il était possible d'acquérir plus de terrain, soit une bande présentant une largeur d'environ 5 mètres représentant environ 100 m<sup>2</sup>.

Le bailleur social « Terres d'Armor Habitat » a été informé de ce projet de redécoupage et que la superficie restante est suffisante pour accueillir 4 logements sociaux.

Les frais de géomètre seraient à la charge des demandeurs et le prix de vente au m<sup>2</sup> serait le même que pour la vente déjà enregistrée, soit 58,33 euros H.T.

L'assemblée approuve le projet de redécoupage des parcelles qui prévoit une cession de terrain d'environ 100 m<sup>2</sup> et d'une acquisition d'environ 15m<sup>2</sup>.

## Impôts locaux – vote des taux d'imposition 2024

### Rappel des taux 2023 :

- taxe foncière sur le bâti : 36,20 %
- taxe foncière sur le non bâti : 58,96 %
- taxe d'habitation : 14,17 %

Les élus ont décidé de maintenir les taux d'imposition pour l'année 2024.

## Vote des budgets primitifs 2024

L'assemblée a autorisé Monsieur le Maire à procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chacune des sections et a approuvé les budgets primitifs 2024 :

Le budget du lotissement s'équilibre comme suit : 531 601 euros (section de fonctionnement) et 531 600 euros (section d'investissement).

Le budget communal s'équilibre en recettes et en dépenses à 1 103 120 euros (section de fonctionnement) et 1 742 800 euros (section d'investissement).

## Vote du compte administratif et du compte de gestion 2023 et affectation des résultats

Le conseil municipal a arrêté comme suit le compte de gestion et le compte administratif 2023 de la commune.

- Résultat de clôture de la section de fonctionnement 2023 : + 301 470,42 euros
- Résultat de clôture de la section d'investissement 2023 : + 684 653,36 euros

Le résultat de fonctionnement 2023 a été affecté comme suit : 300 000,00 euros au compte 1068 (recettes d'investissement et 1 470,42 sur le compte 002 (recettes de fonctionnement).

Les résultats du budget lotissement le Grand Clos sont nuls puisqu'une avance du budget communal a été versée afin d'équilibrer les sections dans l'attente des recettes liées à la vente des lots.



## INTERCOMMUNALITÉ

### Dinan Agglomération – gestion du trait de côte – rapport d'observations définitives de la Chambre Régionale de Bretagne

La Chambre Régionale des Comptes (CRC) de Bretagne a procédé à l'examen des comptes et de la gestion de Dinan Agglomération à compter de 2017, dans le cadre du programme 2023 de ladite Chambre et d'une enquête menée conjointement par la Cour des Comptes et plusieurs Chambres Régionales, relative à la gestion du trait de côte.

Les phénomènes d'érosion et de submersion sont tous deux affectés par la montée des eaux qui, selon le groupe intergouvernemental d'experts du climat, va s'accroître. Les conséquences possibles sont significatives.

Du fait de la faible connaissance du risque et de la vulnérabilité du territoire en matière d'érosion et en conséquence de l'absence de stratégie, les actions et moyens de l'agglomération se sont concentrés sur la gestion des ouvrages de défense contre la mer au titre de la compétence GEMAPI.

Suite au débat intervenu lors du Conseil Communautaire en date du 19 février 2024 et pour la présentation du rapport d'observations définitives de la CRC, cette dernière a transmis ledit rapport à chaque maire des communes membres de l'Établissement qui est chargé de le présenter au plus proche conseil municipal, ce rapport devant donner lieu à débat.

Le conseil municipal a pris acte de la communication du rapport d'observations définitives de la Chambre Régionale de Bretagne portant sur la gestion du trait de côte par Dinan Agglomération.

### Décisions prises par Monsieur le Maire par délégation du conseil municipal – informations

- Division terrain communal et terrain M.ROUILLE : 1 180 euros H.T. (Prigent et Associés)
- VMC et hottes logements communaux : 1 402,17 euros H.T. (GUERINEAU Jérôme)
- Chauffe-eau logement communal 2A rue des Templiers : 800 euros T.T.C. (Sébastien LECLERC)

Séance du 28 mars 2024

Présents : Jean-Yves JUHEL, Marcel PIGEON, Monique LEMOINE, Jean-Sébastien CARAGE, Anne-Marie FOSSARD, Annie REHEL, Christian MORIN, Philippe URO, Karine LESNE, Virginie CABUY, Myriam LE BAIL, Maryline AVALLI.

## VOIRIE / URBANISME

### Réaménagement de la Mairie – présentation et choix d'un scénario

Monsieur JUGUET a présenté deux scénarios du projet. Le premier scénario prévoit une extension sur le parc de la

Mairie alors que le deuxième présente un agrandissement sur l'esplanade (extension d'environ 45m<sup>2</sup>). Il est important de prendre en compte l'accessibilité et le parcours entre le stationnement et l'entrée du bâtiment. Aussi, une attention particulière a été donnée à l'entrée de la mairie vue de l'extérieur pour une meilleure visibilité. Le plan du scénario 2 propose un hall très spacieux, un local pourrait être utilisé à l'avenir pour un espace France Services ou autre et deux sanitaires (un pour le personnel et un pour le public). Le budget alloué à ce projet est de 450 000 euros H.T. pour le premier scénario et 480 000 euros H.T. pour le deuxième scénario.

Les élus ont opté pour le scénario 1 du projet d'aménagement et d'extension de la mairie. Le permis de construire devrait être déposé avant la fin du mois de mai 2024.

### Zones d'opportunité d'implantation de photovoltaïque sur toiture

Les zones identifiées sur le territoire de la commune comme zones d'accélération pour le développement des énergies renouvelables ont été présentées au conseil municipal, sachant que, dans le cas de Vildé-Guingalan, le potentiel d'implantation maximale, au regard de la réglementation actuelle, concerne le photovoltaïque sur toiture. Le choix qui est proposé est de retenir toutes les zones bâties de la commune, telles qu'elles sont délimitées dans les plans annexés à la délibération et tous les types de bâtiment s'y trouvant ainsi que leurs éventuelles extensions autorisées par les règles d'urbanisme en vigueur.

Conformément à la loi, une consultation du public a été effectuée du 27 février au 20 mars 2024 selon les modalités suivantes : annonce de la consultation dans le journal Ouest France, affichage en mairie et consultation sur place du dossier de présentation de la loi et des propositions faites aux Vildéens, mise à disposition du public d'un cahier de concertation « Photovoltaïque sur toiture à Vildé » qui a été ouvert à l'accueil de la mairie et présentation des mêmes plans et explications sur le site de la ville. Les propositions de délimitation des zones d'accélération, qui ont été préalablement soumises à l'avis des élus puis des Vildéens suivant ces modalités, n'ont soulevé aucune objection ou remarque des habitants.

Les zones concernées recouvrent la totalité des zones bâties de la commune représentant un potentiel global de 11 GWh (« gisement brut »).

Le conseil municipal a décidé de définir comme zones d'accélération des énergies renouvelables de la commune les zones délimitées dans les plans annexés à la délibération qui constituent des zones d'opportunité d'implantation de photovoltaïque sur toiture, valider la transmission de la cartographie de ces zones à Monsieur le Sous-préfet, référent préfectoral à l'instruction des projets d'énergies renouvelables et des projets industriels nécessaires à la transition énergétique du département des Côtes d'Armor, valider la transmission de cette cartographie à Dinan Agglomération ainsi qu'au syndicat mixte gestionnaire du parc naturel régional, valider le principe de l'intégration de ces zones dans le document d'urbanisme de la commune dès que la cartographie départementale sera

arrêtée, en application du II de l'article L. 153-31 du code de l'urbanisme.

## FINANCES

### Détermination des durées d'amortissement des subventions d'équipement versées

La nomenclature comptable ayant été modifiée depuis le 1er janvier 2023, il est nécessaire de reprendre une délibération concernant les durées d'amortissement. Ainsi, à compter du 1er janvier 2024, il a été décidé :

- > de fixer les durées d'amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles suivantes :
  - les subventions d'équipement versées lorsqu'elles financent des biens mobiliers, du matériel ou des études auxquelles sont assimilées les aides à l'investissement consenties aux entreprises : 5 ans ;
  - les subventions d'équipement versées lorsqu'elles financent des biens immobiliers ou des installations : 10 ans ;
  - les subventions d'équipement versées lorsqu'elles financent des projets d'infrastructures d'intérêt national (logement social, réseaux très haut débit...) : 20 ans.

- > de neutraliser les amortissements des subventions d'équipement versées, par l'inscription d'une dépense en section d'investissement et une recette en section de fonctionnement,
- > par dérogation au principe du prorata temporis, la méthode d'amortissement appliquée est la méthode linéaire en année pleine.

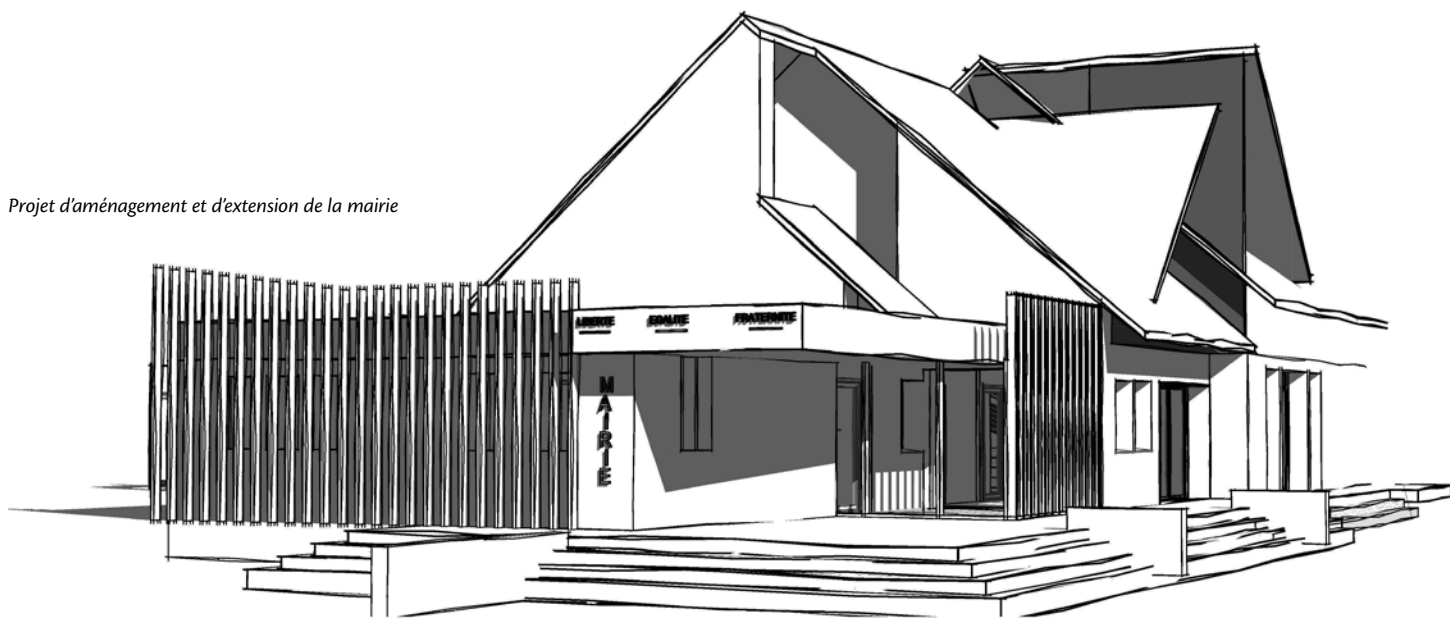
## QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

Le conseil municipal avait envisagé d'agrandir le local dédié à la chasse à l'intérieur du local technique. Ce projet ne pourra pas se réaliser car il engendrerait des frais trop importants.

### Décisions prises par Monsieur le Maire par délégation du conseil municipal – informations

Nettoyage des parcelles concernées par le projet de terrains d'entraînement pour les jeunes : 1 716,80 euros H.T. (ETA Clément TP).

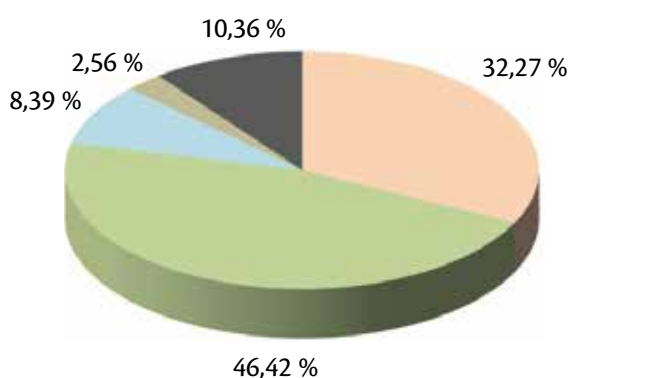
Projet d'aménagement et d'extension de la mairie



## Compte administratif 2023

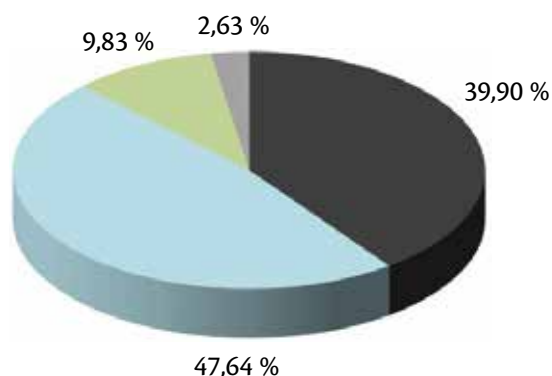
### Section de fonctionnement

**DÉPENSES : 823 870 euros**



- Charges à caractère général (entretien de bâtiments, terrains, fournitures diverses,...)
- Charges de personnel (salaires, charges,...)
- Autres charges de gestion courante (indemnités élus, subventions aux associations,...)
- Charges financières (intérêts d'emprunts)
- Amortissements, reversement fiscalité, divers

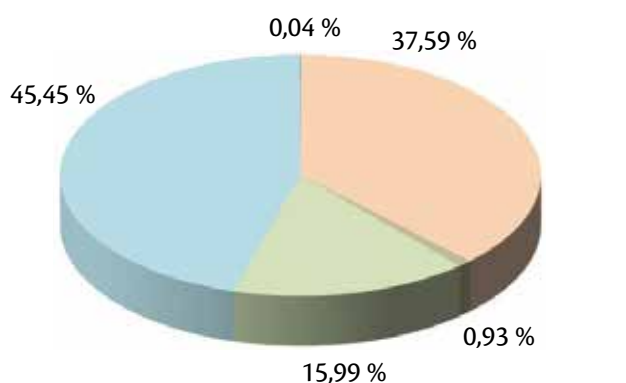
**RECETTES : 1 117 790 euros**



- Impôts et taxes
- Dotations et participations
- Produits communaux (cantine, garderie, location de salle, loyers, subventions CAF garderie, concessions de cimetières,...)
- Produits exceptionnels, remboursement frais de personnel, divers

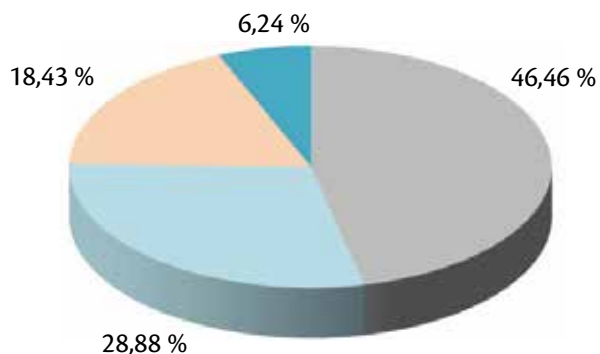
### Section d'investissement

**DÉPENSES : 465 916 euros**



- Investissements (rue de l'Ecole, achat terrains centre-bourg, voirie,...)
- Travaux sur réseaux électricité, télécom
- Remboursement du capital des emprunts
- Versement budget lotissement
- Divers (opérations d'ordre, travaux en régie, amortissements, intégrations, déficit d'investissement reporté,...)

**RECETTES : 667 295 euros**



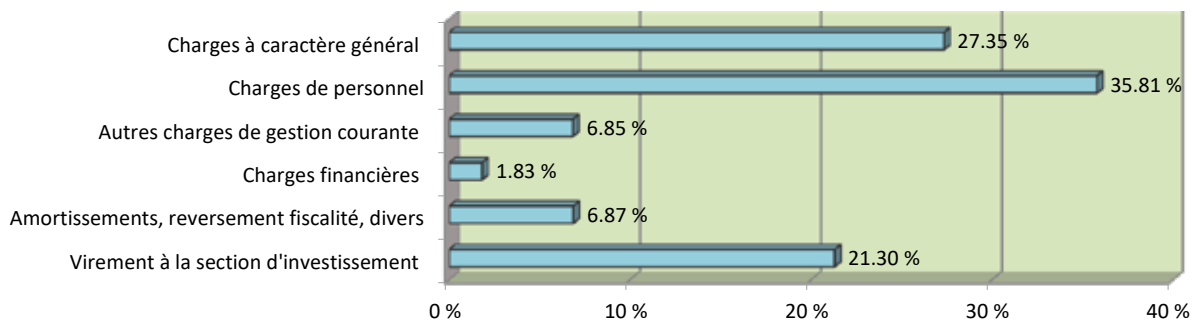
- Report de l'excédent de fonctionnement 2022
- Subventions sur les investissements
- Fonds de compensation de la TVA sur les investissements 2022 et taxe d'aménagement
- Divers (amortissements, ...)



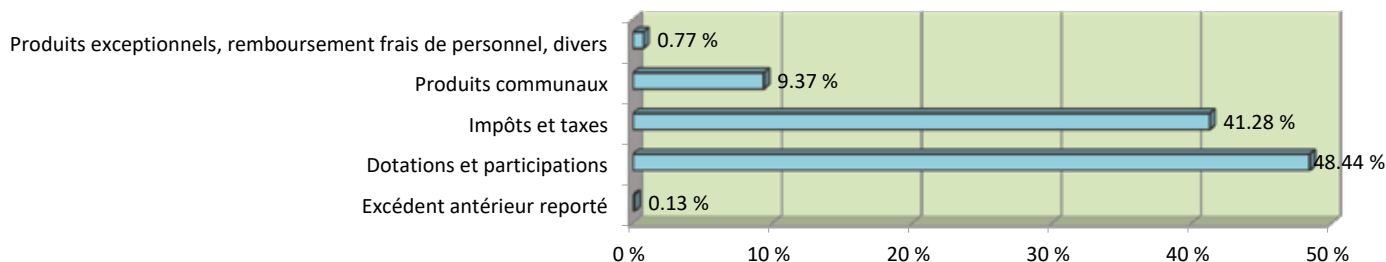
# Budget primitif 2024

## Section de fonctionnement

### DÉPENSES (1 103 120,00 euros)

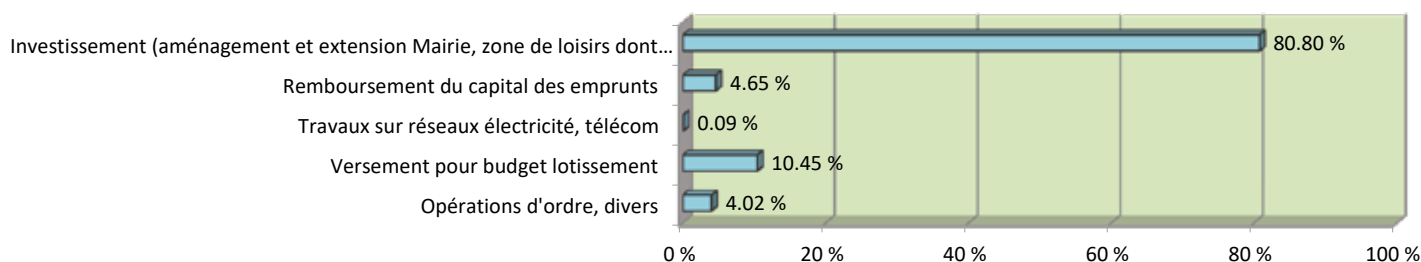


### RECETTES (1 103 120,00 euros)

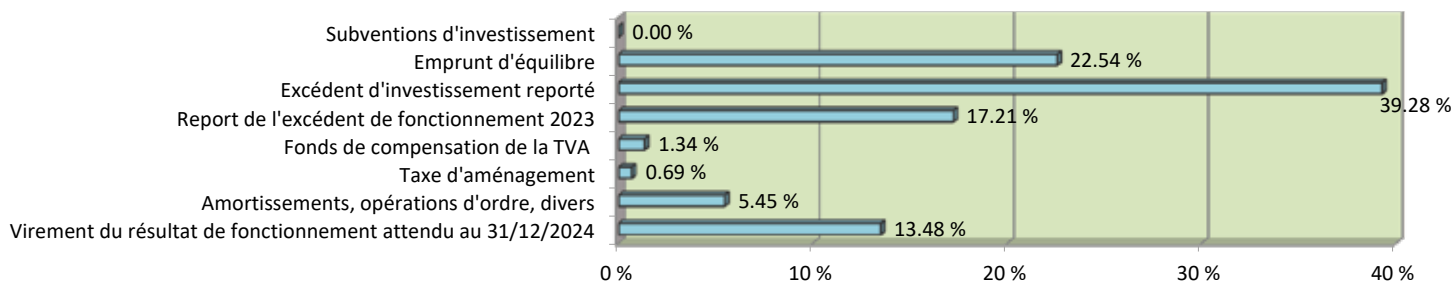


## Section d'investissement

### DÉPENSES (1 742 800,00 euros)



### RECETTES (1 742 800,00 euros)



## Je viens d'avoir seize ans, je pense au recensement

Les jeunes hommes et les jeunes filles doivent se faire recenser à la mairie au cours du mois où ils atteignent l'âge de 16 ans.

**POURQUOI ?** Cette démarche facilite l'inscription sur les **listes électorales** et déclenche la convocation à la **Journée Défense et Citoyenneté (JDC)**.

**QUAND ?** Tous les Français ont l'obligation de se faire recenser entre la date à laquelle ils atteignent l'âge de 16 ans et la fin du troisième mois suivant.

**COMMENT ?** Un jeune peut se faire recenser soit directement à la mairie de son domicile en présentant une pièce d'identité et le livret de famille,

soit en ligne sur le site internet : [www.service-public.fr](http://www.service-public.fr) en créant un compte personnel.

Une fois recensé, le jeune obtient une attestation de recensement. Il recevra plus tard la convocation à la Journée Défense et Citoyenneté.



**C'EST UNE DÉMARCHÉ OBLIGATOIRE MAIS SURTOUT UN ACTE CITOYEN.**

Si l'obligation de se faire recenser demeure pour tout Français âgé de 16 ans, l'accomplissement de cette démarche n'a plus à être justifié entre le 16<sup>ème</sup> et le 25<sup>ème</sup> anniversaire pour être autorisé à s'inscrire aux concours ou aux examens soumis au contrôle de l'autorité publique.

## La Mission Locale

Vous avez entre 16 et 25 ans inclus et êtes sorti du système scolaire avec ou sans diplôme ? Vous vous posez des questions sur :

- 👉 votre avenir professionnel : les métiers, les formations et emplois ?
- 👉 votre vie quotidienne : mobilité, permis, santé, logement, ... ?

**À LA MISSION LOCALE :**

RDV en INDIVIDUEL  
par un conseiller

Ateliers chaque JEUDI MATIN  
(sans RDV) : apprentissage,  
intérim, partir à l'étranger...

La GARANTIE JEUNES  
un accompagnement renforcé  
vers l'emploi et une allocation  
mensuelle (jusqu'à 480€)

Des rencontres employeurs :  
entretiens, visites d'entreprise,  
parrainages,...

Des stages en entreprise,  
des offres d'emploi...

Des coups de pouce financiers  
pour le projet : permis,  
réparations,...

Un espace d'appui CV, lettre  
de motivation, inscription Pôle  
emploi, téléphone, WIFI,...

**NOUVEAU !**



Avec **PIMP ton CV**, des jeunes réalisent des vidéos d'autres jeunes en situation de travail dans les entreprises locales.

**A découvrir sur notre site web et sur une borne tactile à la Mission Locale !**

**VENEZ VOUS INFORMER SUR LE SERVICE CIVIQUE :**

les missions possibles, les offres près de chez vous...



**NOUS RENCONTRER, SUIVRE NOTRE ACTUALITÉ :**

👉 A Dinan au  
5, Rue Gambetta,  
du lundi au vendredi  
de 8h30 à 12h00 et  
de 13h30 à 18h00  
(sauf mardi matin),

👉 sur un point de  
permanence proche  
de chez vous,

👉 au **02 96 85 32 67**

👉 [www.ml-paysdedinan.fr](http://www.ml-paysdedinan.fr)

👉 [www.facebook.com/  
MissionLocaleduPaysdeDinan](https://www.facebook.com/MissionLocaleduPaysdeDinan)

👉 La **WEB RADIO AIR'ATOM**  
un studio d'enregistrement  
ouvert tous les jeudis pour  
donner vos avis sur des sujets  
qui vous intéressent, partager  
des infos  
[www.soundcloud.com/air-atom](http://www.soundcloud.com/air-atom)



## Élections



Les élections européennes se dérouleront le dimanche 9 juin 2024. Pensez à apporter votre pièce d'identité.

Si vous êtes absent le jour du vote (élection ou référendum), vous pouvez charger un autre électeur de voter à votre place dans votre bureau de vote. Pour cela, vous devez faire une procuration. Pour faire procuration vous devez être en possession de votre Numéro Nationale d'Électeur (NNE) ainsi que de celui de votre mandataire. Attention, le jour du vote, l'électeur chargé de voter à votre place ne peut avoir qu'une seule procuration faite en France.

Rappel : chaque Français qui devient majeur est inscrit automatiquement sur les listes électorales, à condition qu'il ait effectué les démarches de recensement citoyen au moment de ses 16 ans sur la commune. Si l'inscription d'office n'a pas pu avoir lieu (recensement tardif, déménagement après le recensement, ...), il doit demander à être inscrit sur les listes électorales auprès de sa mairie.

Le lien suivant vous permet de vérifier votre inscription sur la liste électorale de la commune : <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/services-en-ligne-et-formulaires/ISE>

### Comment donner procuration ?

- Soit en complétant un formulaire en ligne ([www.maprocuration.gouv.fr](http://www.maprocuration.gouv.fr)) puis vous rendre à la gendarmerie pour la vérification de votre identité
- Soit en complétant un formulaire papier à imprimer (formulaire 14952\*03) puis vous rendre à la gendarmerie pour la vérification de votre identité
- Soit en demandant et complétant un formulaire papier directement à la gendarmerie qui vérifiera votre identité
- Soit directement en ligne avec une identité certifiée France Identité (il faut avoir votre carte d'identité au « format carte bancaire » pour pouvoir le faire) puis prendre rendez-vous dans une des mairies habilitées pour demander la certification de votre identité numérique (à ce jour mairies habilitées en Côtes d'Armor : Bourbriac, La Motte, Lannion, Louannec, Pléneuf-Val-André).

## Passeports et cartes d'identité



Pour obtenir une carte d'identité ou un passeport, vous devrez vous rendre dans une des mairies du département équipée d'une borne biométrique.

Avant, faites votre pré-demande en ligne sur le site de l'Agence Nationale des Titres Sécurisés et notez votre numéro de dossier qui vous sera demandé lors du dépôt des pièces justificatives. Si vous ne pouvez pas le faire en ligne, des formulaires sont disponibles à la Mairie de VILDE-GUINGALAN. Prenez ensuite rendez-vous pour le dépôt des pièces justificatives et la prise d'empreintes digitales dans les mairies de Plélan-le-Petit, Jugon-les-Lacs, Dinan, Broons, Ploubalay, Matignon ou les espaces France Services de Plancoët ou Evran (pour les plus proches). Vous serez ensuite contacté-e pour aller retirer votre titre dans la mairie de dépôt du dossier.

Toutes les informations concernant les titres d'identité se trouvent sur le site [www.service-public.fr](http://www.service-public.fr)

## Vous souhaitez suivre une formation ?

**Une équipe à votre écoute pour répondre à vos questions et vous accompagner dans vos démarches.**

- Un accueil personnalisé et un espace documentaire pour :
- vous informer sur l'offre de formation disponible et sur les financements possibles de votre parcours de formation ;
  - vous guider dans votre recherche d'informations sur les métiers, la formation et l'emploi ;
  - vous renseigner sur les compétences et les actions du Conseil régional de Bretagne.

**Contact : <http://seformer.bretagne.bzh>**

**POINT REGION DE RENNES**

**35-37 bd de la Tour d'Auvergne - 35000 RENNES**

**Tél. : 02 23 20 42 50 / Fax : 02 23 20 42 51**

**[point-region-rennes@bretagne.bzh](mailto:point-region-rennes@bretagne.bzh)**

**Horaires d'ouverture :**

Du lundi au jeudi : 9h à 12h30 / 13h30 à 18h

Le vendredi : 9h à 12h30 / 13h30 à 17h

La Formation, une clé pour l'emploi  
Ar stummadur, un alc'hwez da gaout labour





## GRETA Bretagne



**AGENCE DE SAINT-BRIEUC** (siège social)  
19 bis boulevard Lamartine, 22000 SAINT-BRIEUC

### AGENCE DE LANNION – GUINGAMP

Lycée Félix Le Dantec, rue des Cordiers,  
22303 LANNION Cedex  
Tél. 02 96 61 48 54. Courriel : greta.cotesdarmor@ac-rennes.fr

- Liste des formations QUALIF emploi dispensées par le GRETA-CFA des Côtes d'Armor : <https://greta-bretagne.ac-rennes.fr/portail/web/greta-des-cotes-d-armor/demandeur-d-emploi>
- Liste globale des formations QUALIF emploi dispensées par le réseau des GRETA-CFA de Bretagne : <https://greta-bretagne.ac-rennes.fr/portail/web/formations-demandeurs-emploi>

## Permanences du Conciliateur de justice

Le **conciliateur de justice** a pour mission de permettre le règlement à l'amiable des différends qui lui sont soumis. Il est chargé d'instaurer un dialogue entre les parties pour qu'elles trouvent la meilleure solution à leur litige, qu'elles soient personnes physiques ou morales. Vous trouverez ci-dessous les permanences du conciliateur de justice sur le secteur.

### ESPACE SOCIAL SOLIDARITÉ

5 Bis rue Gambetta - 22100 DINAN  
☎ 02 96 39 38 21. **Uniquement sur rendez-vous.**  
Jour de permanence : tous les mercredis matins de 9h à 12h

### MAIRIE DÉLÉGUÉE DINAN-LÉHON

Place d'Abstatt - 22100 DINAN  
☎ 02 96 87 40 40. **Sans rendez-vous.**  
Jours de permanence : 2<sup>ème</sup> jeudi du mois  
Heures de permanence : de 9 h 30 à 12 h

## Aide à Domicile Mené Rance



De la garde d'enfants aux travaux de bricolage ou de jardinage en passant par l'assistance aux seniors, le portage de repas, la pose de boîtes à clé ou l'aide aux tâches ménagères, une équipe de professionnels spécialisés est à votre service pour vous accompagner. Nous intervenons aussi dans le cadre du handicap et des soins à domicile.

Nos interventions se font 24 heures sur 24, 7 jours sur 7 y compris les dimanches et les jours fériés.

**Nous vous accueillons du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30 aux adresses suivantes :**

- 14 Rue de la Bise - 22 100 TADEN - 02.96.84.44.88
- 4 Rue des Rouairies - 22980 PLELAN LE PETIT - 02.96.27.67.50

*Les dépenses supportées ouvrent droit à un avantage fiscal à hauteur de 50% de la dépense selon la réglementation en vigueur. Ce dernier peut prendre la forme d'une réduction d'impôt ou d'un crédit d'impôt.*

## Association de Développement Sanitaire de la Côte d'Émeraude (ADSCE)



L'Association de Développement Sanitaire de la Côte d'Émeraude (ADSCE) emploie plus de 300 personnes sur 5 sites. L'ADSCE intervient sur 63 communes et met à disposition des personnes du territoire, trois Services Polyvalents d'Aide et de Soins à Domicile (SPASAD).

Elle propose également 2 pôles 22 et 35 :

- 2 services de Soins Infirmiers à Domicile (SSIAD) pour des Personnes Agées et/ou en situation de handicap ;
- 5 services d'Aide et d'Accompagnement à Domicile (SAAD) ;
- services de portage de repas à domicile ;
- services de Téléassistance ;
- service Prévention (organisation de campagnes d'information et d'éducation sanitaire pour le grand public et écoles) ;
- 1 service DEPANN'AGE : jardinage et petit bricolage.

### Beaussais Rance Frémur

1 bis, rue Léon Pépin - 22490 PLESLIN TRIGAVOU  
Tél. 02 96 27 86 77 - Mail : [accueil.brf@adsce.fr](mailto:accueil.brf@adsce.fr)  
Heures d'ouverture au public :  
• Du lundi au jeudi : 8h30-12h / 13h30-17h30  
• Le vendredi : 13h30-16h30

# Maison du Département - DINAN

## Vous vous posez des questions ? Vous rencontrez des difficultés ?



### LA SANTÉ ET LES BESOINS DE MON ENFANT OU DE MON ADOLESCENT

- > alimentation
- > sommeil
- > scolarité
- > modes de garde
- > activités et loisirs...



### MON RÔLE DE PARENT DE PARENT communiquer avec mon enfant ou mon adolescent :

- > dire non
- > poser les règles
- > rester à l'écoute
- > l'usage des écrans
- > l'argent de poche
- > le décrochage scolaire
- > les écrans et jeux vidéo
- > les drogues...



### MA VIE DE COUPLE ET DE FAMILLE

- > difficultés relationnelles
- > séparation, divorce
- > décès



### MA GROSSESSE

- > préparer la naissance,
- > l'arrivée de bébé à la maison,
- > l'allaitement...



### MA SANTÉ, MA PERTE D'AUTONOMIE OU CELLE DE MES PROCHES

- > reconnaissance du handicap
- > aides à domicile
- > établissements d'accueil pour personnes âgées ou handicapées
- > mesures de protections...



### MES DROITS

- > allocations et prestations familiales
- > RSA
- > prime d'activité
- > assurance maladie, mutuelle, retraite...



### MON BUDGET

- > payer mes factures, mes dettes
- > les crédits, le surendettement
- > être aidé(e) à assurer mes besoins alimentaires, mes loisirs...



### MON QUOTIDIEN

- > mon logement
- > me déplacer
- > trouver une formation ou un emploi...

## Parlons-en ensemble

### COMMENT NOUS RENCONTRER ?

- > Par téléphone
- > En entretien sur rendez-vous dans l'un de nos 8 lieux d'accueil
- > En visite à votre domicile
- > En consultation médicale pour vos enfants de 0 à 6 ans
- > Seul(e) ou accompagné(e) de la personne de votre choix, ou en famille



### COMMENT NOUS CONTACTER ?

UN SEUL NUMÉRO  
02 96 80 00 80

## Nous vous proposons aussi ...



DES GROUPES DE PAROLE pour les enfants



DES ATELIERS parents-enfants de moins de 3 ans



Face à une situation difficile, ou une préoccupation, réunir mes amis et mes proches, avec l'appui d'un coordinateur, pour trouver ensemble une solution



DES GROUPES DE PAROLE pour les parents



LA CONFÉRENCE FAMILIALE

**DINAN**

DEPUIS 10 ANS

**LES MAISONS DU DÉPARTEMENT DES CÔTES D'ARMOR**

SANT-BRIEUC | LANNION | LOUDEAC | DINAN  
GUNGAMP - PAIMPOL - ROSTREHEN

**Être là où vous en avez besoin.**

CÔTES D'ARMOR VOS SERVICES PUBLICS PRÈS DE CHEZ VOUS

© 2017 cotesdarmor.fr

Côtes d'Armor le Département

Solidarités humaines

## Animaux errants et déjections sur le domaine public

Les plaintes des habitants sont régulières, merci de ne pas laisser divaguer vos chiens pour :

- éviter les malencontreux accidents avec les usagers de la route ou les piétons,
- permettre aux promeneurs de se balader en toute sécurité sans appréhender l'arrivée de vos animaux,
- respecter les gens qui ont peur des chiens,
- respecter les autres propriétaires de chiens qui tiennent leur animal en laisse.



Pour éviter la divagation : je tiens mon chien en laisse lors des promenades et je clôture mon terrain.

Aussi, il est interdit de laisser déposer des déjections canines sur les voies ouvertes à la circulation publique et dans les espaces communaux ouverts au public. En effet, il est fait obligation aux personnes accompagnées d'un chien de procéder immédiatement, par tout moyen approprié, au ramassage des déjections que cet animal abandonne sur tout ou partie de la voie publique, des trottoirs, des espaces verts, des parcs et des espaces jeux.

Face à ces problèmes comme pour le bruit et le brûlage des déchets, la municipalité compte sur le sens des responsabilités et le civisme de chacun.

## Respectons le voisinage

Selon l'article R 1334-31 du Code de la Santé publique, « aucun bruit particulier ne doit, par sa durée, sa répétition ou son intensité, porter atteinte à la tranquillité du voisinage ou à la santé de l'homme, dans un lieu public ou privé, qu'une personne en soit elle-même à l'origine ou que ce soit par l'intermédiaire d'une personne, d'une chose dont elle a la garde ou d'un animal placé sous sa responsabilité ».

Les travaux de bricolage ou de jardinage réalisés par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore et/ou de leur durée, tels que tondeuses à gazon à moteur thermique, tronçonneuses, perceuses, raboteuses ou scies mécaniques ne peuvent être effectués que :

- les jours ouvrables de 8h30 à 12h et de 13h30 à 19h30 ;
- les samedis de 9h à 12h et de 15h à 19h ;
- les dimanches et jours fériés de 10h à 12h.

## Prévention soleil

**Mets plus de solaire sur ta tête que de beurre sur ta**

3 fois plus de cancers de la peau en Bretagne. Protégeons-nous !

## Recherche famille d'accueil

De jeunes lycéens étrangers colombiens, allemands & italiens recherchent une famille d'accueil.



D'Italie, de Colombie, d'Allemagne ou d'ailleurs, de jeunes étrangers viennent en France grâce à l'association CEI-Centre Echanges Internationaux. Ils viennent passer une année scolaire, un semestre ou quelques mois au collège ou au lycée, pour apprendre le français et découvrir notre culture. Afin de compléter cette expérience, ils vivent en immersion dans une famille française pendant toute la durée du séjour. Le CEI aide ces jeunes dans leurs démarches et s'occupe de leur trouver un hébergement au sein de familles françaises bénévoles.

Daniel, jeune colombien de 15 ans, souhaite venir en France pour 4 mois à partir de septembre 2024. Il fait du football, aime les jeux vidéo, la natation et cuisiner. Il arrivera de Bogota. Il rêve de trouver une famille chaleureuse pour l'accueillir les bras ouverts durant son séjour.

Giulia, jeune italienne de 17 ans, est passionnée par la culture française. Elle fait du dessin, de la photographie et aime le shopping et les films. Elle souhaite venir en France pour 10 mois à partir de septembre 2024. Elle rêve de maîtriser la langue française.

Romy, jeune allemande de 15 ans, viendra en France pour 5 mois. Elle pratique l'équitation, la danse, le piano, aime lire, dessiner et le théâtre. Elle aime notre culture et souhaite en découvrir davantage en vivant au sein d'une famille française.

**Ce séjour permet une réelle ouverture sur le monde de l'autre et constitue une expérience linguistique pour tous. « Pas besoin d'une grande maison, juste l'envie de faire partager ce que l'on vit chez soi ». A la ville comme à la campagne, les familles peuvent accueillir. Si l'expérience vous intéresse, appelez-nous !**

### Renseignements

Bureau Coordinateur CEI Saint-Malo - Magali Fouqueré  
02.99.46.10.32 - m.fouquere@groupe-cei.fr



## Un été au bord de l'eau

En juillet et août, la Maison Pêche et Nature propose un programme d'animations variées pour petits et grands : initiation à la pêche dès 3 ans, stages pour ados à partir de 10 ans, jeux de piste en forêt et au bord de l'étang, sorties nocturnes sur les chouettes et autres bestioles, fabrication de cannes à pêche à la mode d'autrefois... Le programme complet est disponible à l'accueil de la Maison Pêche et Nature et sur [www.maisonpechenature.com](http://www.maisonpechenature.com) ; réservation obligatoire.

### Renseignements

Maison Pêche et Nature des Côtes d'Armor  
2 rue des grands moulins, 22270 Jugon les Lacs  
02.96.50.60.04

## Tabac et ados

### À partir de quel âge peut-on parler du tabac à ses enfants ?

L'âge de l'enfant est un élément important à prendre en compte dans la manière d'aborder le sujet. La question du tabac peut être discutée à partir de 8 ou 9 ans. Ce qui compte avant tout, c'est d'avoir une attitude ouverte. Cela permet de faire comprendre à votre enfant ou adolescent que vous êtes prêt à en parler avec lui s'il le souhaite. L'entrée au collège ou au lycée peut être une occasion d'en parler.

### Le 39 89

Un accompagnement personnalisé, efficace et gratuit par téléphone tout au long de votre arrêt. En appelant le 39 89, posez toutes vos questions et prenez rendez-vous avec un tabacologue.

### L'appli Tabac info service

Un soutien personnalisé et disponible 24 heures sur 24, pour choisir votre méthode d'arrêt et avoir des conseils pour tenir bon. Cette application est téléchargeable gratuitement sur l'App Store et Google Play.

### Le site Tabac info service

Des informations, des conseils sur l'arrêt du tabac, des tests pour bien vous préparer et augmenter vos chances de réussite. [www.tabac-info-service.fr](http://www.tabac-info-service.fr)

### La page Facebook Tabac info service

Une communauté solidaire d'ex-fumeurs et de fumeurs souhaitant arrêter, toujours prête à vous soutenir dans les moments difficiles.



# Collecte des déchets

TOUTE LA COMMUNE	
ORDURES MÉNAGÈRES	SACS JAUNES
Mercredi matin (5h00 - 12h00)	Jeudi tous les 15 jours (5h00 - 12h00)

Les bacs et les sacs jaunes sont à sortir la veille au soir car le camion de collecte passe tôt le matin. Deux conteneurs pour le verre sont situés sur la commune :

- **Terrain des sports**
- **Les Haïches**

Des bennes destinées aux cartons sont à votre disposition dans les déchèteries de secteur. Vous pouvez y déposer tous vos cartons pliés et propres.

Plus d'informations auprès du service de gestion des déchets de Dinan Agglomération : **02 96 87 72 72**.

Après deux ans de travail, le conseil communautaire a voté le nouveau schéma de collecte des déchets en mai 2023. Le projet de refonte de cette politique a pour objectif de définir une organisation plus adaptée aux enjeux de transition écologique de notre territoire. Le scénario adopté vise ainsi à inciter à un changement de comportement des habitants vers plus de réduction et de tri des déchets et une maîtrise plus forte des coûts.

## Concrètement, qu'est-ce qui va changer ?

### 1. Les biodéchets

En pratique, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2024, conformément au droit européen et à la loi antigaspillage de 2020, le tri des biodéchets est généralisé et concerne tous les citoyens : professionnels et particuliers. Cela signifie que les déchets alimentaires tels que les pelures de légumes, les restes de repas ne doivent plus être déposés dans les bacs à ordures ménagères.

La solution ? Le compostage. Ce phénomène 100% naturel permet à la fois de réduire ses déchets et de bénéficier d'un fertilisant pour les sols et les plantes. C'est simple et économique!

Dans un composteur ou en tas au fond du jardin, on mêle déchets verts (en petite quantité) et déchets de cuisine pour produire une substance riche, que l'on va mélanger à la terre pour nourrir son potager, son jardin ou ses plantes vertes. Grâce au compostage, vous pourrez diminuer significativement le volume de votre bac à ordures ménagères. Si vous n'avez pas la place d'installer un composteur chez vous, sachez qu'il existe des aires de compostage partagées sur le territoire : <https://sig.dinan-agglomeration.fr/cartes/omaccueil/index.php>

Vous pouvez vous doter d'un composteur en jardinerie, mais vous pouvez également le construire vous-même.

Aussi, Dinan Agglomération lance des campagnes de mise à disposition de composteurs auprès des habitants du territoire (article ci-après).

### 2. Les ordures ménagères

À partir du premier trimestre 2025, tous les habitants du territoire seront équipés de bac à ordures ménagères individuel (sauf habitat collectif et spécificités particulières). La collecte sera assurée une fois tous les 15 jours.

### 3. La collecte sélective

En 2025, la consigne de tri sera la même pour tous les habitants du territoire : les emballages et les papiers devront être placés dans le même contenant. Des colonnes supplémentaires viendront renforcer le maillage existant là où cela est nécessaire sur les communes concernées par l'apport volontaire (emballages-papiers).

Deux secteurs seront à distinguer sur le territoire :

- Les communes actuellement en apport volontaire restent en apport volontaire (hormis La Vicomté-sur-Rance).
- Pour les communes de **Aucaleuc, Bobital, Brusvily, Calorguen, Dinan, La Vicomté-sur-Rance, Lanvallay, Le Hinglé, Pleudihen-sur-Rance, Quévert, Saint-Carné, Saint-Hélen, Saint-Samson-sur-Rance, Taden, Trélivet, Trévron, Vildé-Guingalan** : un bac jaune pour les emballages-papiers sera distribué fin 2024 aux foyers en remplacement des sacs jaunes (les foyers disposant déjà d'un bac jaune le conservent). La collecte des bacs jaunes sera effectuée une fois tous les 15 jours à partir de 2025.

#### En résumé

En 2024 :

- je m'équipe dès que possible d'un composteur ou je me rends sur une aire de compostage partagée (mise à disposition de composteurs par Dinan Agglomération à partir du printemps 2024),
- dernier trimestre 2024, je reçois un bac à ordures ménagères si je n'en possède pas encore,
- dernier trimestre 2024, si j'habite l'une des communes concernées, je reçois un bac jaune pour mes emballages-papiers.

En 2025 :

- chaque habitant possède son bac à ordures ménagères. La collecte sera effectuée une fois tous les 15 jours,
- fini les sacs jaunes ! Les habitants des communes concernées par la collecte des emballages-papiers en bacs jaunes seront équipés. La collecte sera effectuée une fois tous les 15 jours,
- des colonnes supplémentaires viendront renforcer le maillage existant là où cela est nécessaire sur les communes concernées par l'apport volontaire (emballages-papiers).

## Mise à disposition de composteurs individuels

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2024, la loi oblige les collectivités compétentes en matière de gestion des déchets à fournir une solution de tri à la source des biodéchets aux ménages. Afin de répondre à la forte demande des habitants, ce sont 30 000 composteurs qui seront mis à disposition des foyers sur 2 ans : 9 500 cette année et 20 500 en 2025.

Les composteurs seront en plastique recyclé et recyclable, fabriqués en Europe. Leur volume moyen est de 300 / 400 litres convenant à un foyer jusqu'à 6 personnes.

La remise du composteur individuel sera conditionnée au suivi d'une session de sensibilisation (environ 30 min) par groupe afin de connaître les apports possibles dans le composteur, comprendre comment gérer son composteur et utiliser le compost mûr.

La démarche pour l'habitant :

- 1- Inscription via le formulaire en ligne disponible sur [www.dinan-agglomeration.fr](http://www.dinan-agglomeration.fr). Le nom du demandeur ainsi qu'un justificatif de domicile seront nécessaires pour s'inscrire à une session organisée par Dinan Agglomération.
- 2- Participation à la session de sensibilisation sur le compostage et mise à disposition du composteur.
- 3- Installation du composteur à son domicile et tri des biodéchets.

Toutes les dates et les lieux de distributions sont à retrouver sur [www.dinan-agglomeration.fr](http://www.dinan-agglomeration.fr).

**Contact : Service collecte et réduction des déchets**  
02 96 87 72 72 - [dechets@dinan-agglomeration.fr](mailto:dechets@dinan-agglomeration.fr)



## Demande de badge d'accès aux déchèteries

Les demandes de badges d'accès en déchèterie peuvent se faire :

- **En se rendant directement sur les antennes techniques de Dinan Agglomération :**
  - Siège Technique de Dinan Agglomération, 34 rue Bertrand Robidou 22100 DINAN, du lundi au vendredi de 8h30-12h00 et 13h30-17h00
  - Maison intercommunale de Plancoët, 33 rue de la madeleine, du lundi au vendredi, de 9h00 à 12h00 et 14h00 à 16h30 (fermée le vendredi après-midi)
  - Maison intercommunale de Matignon, Rue du chemin Vert - du lundi au vendredi, de 9h00 à 12h00 et 14h00 à 17h00
  - Maison intercommunale de Broons, ZA du Chalet - du lundi au vendredi, de 9h00 à 12h00 et 14h00 à 17h00 (fermée le mardi matin)

- **Ou directement en ligne** sur le site de DINAN AGGLOMERATION
- **Ou par mail** en remplissant un formulaire disponible sur demande auprès de Dinan Agglomération ou votre Mairie
- **Ou par courrier** en remplissant le formulaire disponible sur demande auprès de Dinan Agglomération ou votre Mairie

**Le badge est transmis contre fourniture d'un justificatif impérativement :** taxe d'habitation, taxes foncières, relevé de propriété, acte de vente, contrat de location.

# Dinamo access



est un service de **transport à la demande**, en porte à porte, pour faciliter les déplacements des personnes en situation de handicap sur le territoire de Dinan Agglomération.

(Attention, certains types de trajets ne sont pas pris en charge. Merci de consulter le règlement de service ou de contacter la plateforme d'information pour tout renseignement).

## POUR QUI ?

Pour les personnes titulaires d'une carte mobilité inclusion (CMI) invalidité (80 % d'invalidité et plus).

## QUAND ?

Le service est accessible :  
**Du lundi au samedi de 9h à 12h et de 14h à 18h**

## OÙ ?

Déplacements à l'intérieur de **votre zone** ainsi que vers la **zone agglomérée de Dinan**

## COMMENT RÉSERVER ?

- Par téléphone au 02 96 77 26 37 **au plus tard la veille avant 12h et le vendredi avant 12h pour un trajet le lundi**
- Via le site [dinamo.bzh](http://dinamo.bzh)
- Via l'application MyMobi

Télécharger l'application QR CODE



Google Play



Apple Store

### Attention !

la première réservation doit obligatoirement s'effectuer par téléphone.

# Médiathèque intercommunale

La médiathèque intercommunale à Plélan-le-Petit est un service géré par Dinan Agglomération. Ce lieu chaleureux et convivial est ouvert à tous ! Vous aurez la possibilité de venir découvrir, échanger et partager autour du livre, de la musique et des films. La médiathèque organise ponctuellement des animations, expositions et interventions.

## HORAIRES D'OUVERTURE DE LA MÉDIATHÈQUE

Mardi	16h30-18h
Mercredi	14h-18h*
Judi	16h30-19h
Samedi	10h-12h   14h-16h

\*La médiathèque est ouverte en plus, le mercredi matin de 10h à 12h pendant les vacances scolaires.

Les agents de la médiathèque accueillent les scolaires, les jeudis et les vendredis de 9h à 16h. 560 élèves de 25 classes des 6 écoles des communes de La Landec, Languédias, Plélan-le-Petit, Trébédan et Vildé-Guingalan profitent de ce service.



## Relais Petite Enfance

Le Relais Petite Enfance de Dinan Agglomération permet aux parents, aux assistants maternels et aux gardes à domicile de s'informer, de se rencontrer et d'échanger. Il propose également des temps d'éveil et de socialisation aux enfants et à leurs accompagnants.

Retrouvez toutes les informations sur : [www.dinan-agglomeration.fr](http://www.dinan-agglomeration.fr), rubrique « petite enfance, partager du temps avec son enfant ».

Contact : Anne-Laure EVENARD  
au 02 96 88 04 64 ou par courriel :  
[rpam.corseul@dinan-agglomeration.fr](mailto:rpam.corseul@dinan-agglomeration.fr)



## Espace Conseil France Rénov

Vous avez un projet d'achat de construction ou de rénovation ?

Un projet de rénovation énergétique donne lieu à une multitude de questions pour lesquelles les réponses sont disséminées chez différents intervenants (artisans, banques, constructeurs, notaires, etc.). Le logement constituant un des piliers du cadre de vie au quotidien, Dinan Agglomération souhaite vous simplifier et faciliter les démarches concernant celui-ci en contactant son service Espace Conseil France Rénov'.

L'Espace France Rénov' de Dinan Agglomération est financé par l'ADEME et la Région Bretagne. Bénéficiez de conseils neutres et gratuits pour vos travaux de rénovation énergétique :

- Travaux d'économie d'énergie (isolation, ventilation, chauffage, eau chaude)
- Sobriété énergétique
- Construction
- Énergies renouvelables
- Analyse des devis
- Travaux d'adaptation liés à la perte d'autonomie ou au handicap
- Aides financières nationales et locales mobilisables

**Discutez de votre projet, des points de vigilance et des aides financières mobilisables avec votre conseiller(e).**

### Accueil téléphonique

du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 17h

02 96 87 42 44 - [infoenergie@dinan-agglomeration.fr](mailto:infoenergie@dinan-agglomeration.fr)



## Les Compagnons Bâtisseurs

**Une association qui lutte contre le mal logement et qui accompagne les habitants\* à réaliser leurs travaux.**



**Partager un savoir-faire et améliorer concrètement les conditions de logement.**

L'association, active depuis plus de 50 ans et composée de professionnels, bénévoles, stagiaires et service civique vient donner un coup de pouce aux plus précaires dans la réalisation de leurs travaux.

Les Compagnons Bâtisseurs accompagnent les familles pour répondre à différents besoins : d'être dans un logement ne présentant pas de danger pour ses occupants (installation électrique vétuste voire dangereuse, absence de garde-corps, manque de barres d'appui pour éviter les chutes, etc.), d'avoir accès à un minimum de confort thermique et sanitaire (pose d'isolant, de radiateurs, remplacement de ballon d'eau chaude et de toilette si dysfonctionnement,

etc.), d'être dans un logement sain (ventilation, traitement des fuites, etc.).

Les Compagnons Bâtisseurs agissent le plus rapidement possible, là où il y a un frein à la réalisation du chantier. Par exemple, là où certaines entreprises refusent d'aller, là où le parcours pour solliciter les aides publiques (Anah entre autres) est trop long au regard de l'urgence des besoins ou encore, lorsque les familles n'ont pas les moyens de financer le reste à charge après aides ou dans une situation trop complexe (surendettement, indivision, etc.)

Les Compagnons Bâtisseurs réalisent les travaux avec les habitant.e.s dans la mesure de leurs moyens dans un esprit d'entraide et de convivialité, dans l'idée de partager un savoir-faire. Les travaux sont en partie pris en charge par les financeurs de l'action.

Chaque situation sera étudiée.

*\*Sous condition de ressource*

Pour plus d'informations, contactez les Compagnons Bâtisseurs Bretagne (antenne de Dinan)  
02 96 80 97 63 / 06 78 51 70 22. Par mail : [s.perree@compagnonsbatisseurs.eu](mailto:s.perree@compagnonsbatisseurs.eu)

# État Civil

## Naissances

**BENOIT Alba** née le 07 novembre 2023

**GUÉRIN Eden** née le 17/11/2023

**DELISLE Mya** née le 19/12/2023

**GROUSSET Lana** née le 24/01/2024

**COUDRAY-BRÉARD Léo** né le 31/03/2024

**RADZYNIAK Aleksy** né le 15/04/2024

**RADZYNIAK Maksym** né le 15/04/2024

**PEDRAZZANI Achille** né le 27/04/2024

Nos meilleurs vœux de santé et de prospérité  
aux nouveau-nés et toutes nos félicitations  
aux parents.



## Baptême civil

**DAVIDOU Livio** le 20 avril 2024

## Pacs

**SÉBILLE Valentin** et **LAMÉ Hélène**

le 03 mai 2024

## Permis d'aménager

DATE	03/04/2024
ADRESSE	5 rue des Clossets
OBJET	Création de deux terrains à bâtir

## Permis de démolir

DATE	13/02/2024
ADRESSE	5 rue des Clossets
OBJET	Démolition d'un hangar de 50 m <sup>2</sup>

# Urbanisme



Publicité des demandes de permis de construire et d'autorisations simplifiées (déclarations préalables, permis de démolir) déposées en Mairie (accordées ou en cours d'instruction).

## Demandes de déclarations préalables

DATE	ADRESSE DES TRAVAUX	OBJET
18/09/2023	28 rue du Pont des Vignes	Pose de fenêtres de toit
09/10/2023	25 La Ville Rault	Pose d'une clôture
20/10/2023	16 Boculé	Construction d'un abri de jardin
30/10/2023	5 Boculé	Pose d'une marquise
06/11/2023	32 rue des Templiers	Pose d'un portail
10/11/2023	16 route de Dinan	Construction d'une tête de cheminée
17/11/2023	1 Coavou	Construction d'un mur de clôture
29/12/2023	23 résidence des Hortensias	Pose de panneaux photovoltaïques
16/02/2024	40 Boculé	Construction d'un carport pour voitures
11/03/2024	10 B résidence des Camélias	Pose de panneaux photovoltaïques
08/03/2024	15 résidence des Camélias	Changement d'une fenêtre panoramique sur le mur Sud
13/03/2024	15 Boculé	Pose d'une clôture
15/03/2024	7 rue des Templiers	Pose de panneaux photovoltaïques
18/03/2024	5 B route de Guyac	Pose de panneaux photovoltaïques
25/03/2024	5 rue des Clossets	Abri de rangement bois et petit matériel
25/03/2024	5 rue des Clossets	Abri de rangement petit matériel
29/03/2024	10 résidence des Camélias	Construction d'un préau aluminium gris clair
03/04/2024	19 Les Noël's	Pose de panneaux photovoltaïques
05/04/2024	31 Coavou	Pose de panneaux photovoltaïques
12/04/2024	38 Coavou	Pose de portillon
17/04/2024	1 L'Épinay	Transformation d'un local en habitation
30/04/2024	10 ruelle du Rougeret	Agrandissement d'ouvertures existantes en toiture
02/05/2024	4 résidence des Magnolias	Pose d'une clôture et d'un abri de jardin

## Permis de construire

DATE	ADRESSE DES TRAVAUX	OBJET
07/08/2023	35 Bis rue des Templiers	Construction d'un cabinet dentaire
18/09/2023	7 rue des Moulins	Extension du bâtiment existant
22/09/2023	15 résidence Le Grand Clos	Construction d'une maison d'habitation
16/10/2023	48 Boculé	Construction d'une maison d'habitation
08/11/2023	31 résidence Le Grand Clos	Construction d'une maison d'habitation
28/11/2023	15 résidence Le Grand Clos	Construction d'une maison d'habitation
20/12/2023	21 résidence Le Grand Clos	Construction d'une maison d'habitation
21/12/2023	11 résidence Le Grand Clos	Construction d'une maison d'habitation
22/12/2023	6 résidence Le Grand Clos	Construction d'une maison d'habitation
26/01/2024	13 résidence Le Grand Clos	Construction d'une maison d'habitation
02/02/2024	14 résidence Le Grand Clos	Construction d'une maison d'habitation
05/02/2024	8 résidence Le Grand Clos	Construction d'une maison d'habitation
07/02/2024	7 résidence Le Grand Clos	Construction d'une maison d'habitation
12/02/2024	6 rue du Stade	Construction des vestiaires
20/02/2024	1 résidence Le Grand Clos	Construction d'une maison d'habitation
26/02/2024	29 résidence Le Grand Clos	Construction d'une maison d'habitation
07/03/2024	15 résidence Le Grand Clos	Construction d'une maison d'habitation
11/04/2024	4 résidence Le Grand Clos	Construction d'une maison d'habitation
12/04/2024	30 Boculé	Rénovation d'une maison

## Travaux

### Lotissement Le Grand Clos

Tous les lots ont été vendus, les travaux de construction ont commencé depuis fin mars 2024.

#### Fibre

La partie Sud de la Commune a déjà été raccordée à la fibre. Les tiers concernés peuvent contacter un fournisseur d'accès internet pour souscrire à un abonnement très haut débit. C'est le fournisseur qui devient l'interlocuteur privilégié du tiers jusqu'à ce qu'il soit effectivement raccordé.

Les travaux sont en cours pour le reste de la commune. Le raccordement devrait être possible courant 2025.

Pour faciliter le déploiement de la fibre, nous vous remercions de bien vouloir élaguer vos arbres ou haies à proximité du réseau télécom.



## Actualités et manifestations

### Cérémonie du 11 novembre



### Déploiement de la fibre optique

Les travaux de déploiement de la fibre optique sont en cours sur toute la commune (sauf pour la partie située au Sud de la route nationale où les habitations sont déjà raccordables). Le raccordement devrait être possible au premier semestre 2025.

#### 100% des Bretons concernés d'ici 2026

Les travaux se poursuivent par ailleurs dans le reste de la région. L'objectif est de raccorder l'ensemble des bretonnes et des bretons à la fibre optique d'ici 2026. Ces opérations sont co-financées par l'Union Européenne (FEDER), l'Etat (Fonds national pour la société numérique), la Région Bretagne, le Département des Côtes d'Armor et Dinan Agglomération.

Une prise (1 prise = 1 foyer) coûte en moyenne 1145€, intégralement financée par les entités citées ci-dessus, dont 308€ par Dinan Agglomération.

#### Que permet la fibre optique ?

Elle permet de passer à des vitesses de connexion extrêmement rapides. Par exemple, envoyer 100 photos mettra 12s contre 38 min avec le réseau cuivre actuel.





## Repas des aînés

Nous étions 140 personnes de 65 ans et plus présentes au repas offert par la municipalité.

En l'absence de nos 2 doyens, Madame LEBRETON Marie, 102 ans, et Monsieur BEUNAS Roger, 94 ans, les doyens de l'assemblée étaient Madame AUBERT Adrienne, 90 ans, et Monsieur LEBRETON André, 93 ans.



## Voeux

Le dimanche 7 janvier 2024, en présence du Conseiller Départemental Monsieur DEGRENNE René, Monsieur le Maire et le conseil municipal ont présenté leurs vœux à la population venue nombreuse.



## Chasse à l'œuf



Le dimanche de Pâques, de nombreux enfants sont venus participer à la chasse aux œufs organisée par la municipalité au centre bourg.

- Un jeu de piste a été proposé pour les plus grands avec une feuille de route et 7 épreuves à réaliser. Le gagnant remportait le gros lapin en chocolat. Pour les plus petits, ils devaient chercher des bouchons colorés et trouver l'œuf qui leurs donnait droit à la poule en chocolat. Par ailleurs du coloriage et des jeux de ballons étaient proposés avec la possibilité de se prendre en photo avec un lapin réalisé par l'accueil périscolaire.
- Tous les enfants sont repartis avec un sachet de chocolats et un tirage au sort en a gâté certains. Les gros lots ont été gagnés par : Théo GRENTE, Noéline GENTY, Méline GOURANTON, Adam JUHEL.
- Pour clore cette agréable matinée, un apéritif a été offert aux parents.

## Passage du tour de Bretagne à Vildé-Guingalan

Lors de la dernière étape du Tour de Bretagne le 1<sup>er</sup> mai, les coureurs sont passés à VILDE-GUINGALAN par le village du Boculé pour rejoindre le giratoire puis la route de Dinan.



## Formation aux gestes qui sauvent

Le conseil municipal a décidé de proposer une formation aux gestes qui sauvent aux associations Vildéennes et au personnel n'ayant pas suivi ce type de formation.

Elle enseigne les principaux gestes de premiers secours, afin d'être en mesure de réagir rapidement et correctement en cas d'accident : alerte des secours, massage cardiaque, position latérale de sécurité, étouffement, hémorragie...

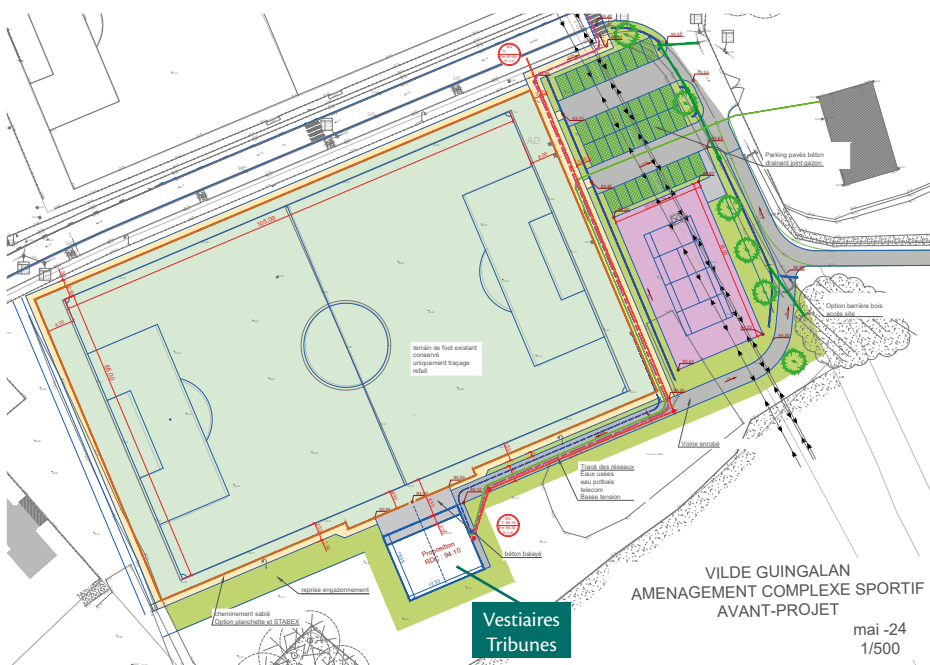
C'est Monsieur Reynald MAGNANT, pompier, qui a assuré la formation aux 12 participants : Palet club Vildéen, Football Club Plélan Vildé Corseul, Arts et culture (sessions scrabble et danse), Club de l'amitié (sessions boulistes, jeux, sorties et art floral), Comité des fêtes, Cyclo club, Adjoint au Maire, Monsieur le Maire et 2 agents communaux.



## Pot de convivialité

La municipalité invite tous les Vildéens à se réunir et à partager un moment de convivialité le samedi 6 juillet à 18 heures 45 devant le boulodrome ! Ce sera également l'occasion de souhaiter la bienvenue aux nouveau-nés 2023. La soirée se poursuivra en musique au terrain des sports (Vildé en fête organisé par le Comité des fêtes) avec le feu d'artifice offert par la commune.

## Avant-projet d'aménagement de la zone de loisirs



## La Commune de Vildé représentée aux joutes nautiques

Le club Kiwanis Dinan-Pays de Rance organise les 21<sup>ème</sup> joutes nautiques opposant amicalement diverses équipes. Tous les bénéfices réalisés lors de cette opération serviront à financer les actions sociales du club en faveur des enfants. Une équipe a été formée pour représenter la Commune de Vildé-Guingalan.

**Venez les encourager le 7 juillet au port de DINAN-LANVALLAY !**

## Divers J'entretiens mon trottoir

Balayage, désherbage, démoussage... Chaque habitant doit maintenir son trottoir, son fossé et / ou caniveau en bon état de propreté, sur toute la longueur de son habitation.

**Merci pour votre participation à l'effort collectif et citoyen !**



# Affaires scolaires et périscolaires



## Groupe scolaire 1,2,3 Soleil

Le 13 février, lors du Carnaval de l'école, les élèves de la maternelle ont défilé déguisés devant les élèves de l'élémentaire. A l'issue du défilé, tout le monde est entré dans la danse (photo en bas de page).

Le 18 avril 2024 a eu lieu le Vote du Prix des Incorruptibles à la médiathèque de Plélan-le-Petit pour les classes de la maternelle, du CP et les CE1-CE2. Nous aurons les résultats du vote national au mois de Juin.

Le 18 et 19 avril, Les classes de CP et CE1-CE2 mélangées ont fêté les 100 jours d'école, pour travailler sur la numération et les calculs au programme du cycle 2.





## Accueil périscolaire

L'année scolaire s'écoule et les activités se succèdent. Le coin lecture a été repensé et réagencé de façon à ce qu'il soit plus attrayant et plus accessible pour tous les enfants.

Une petite nouveauté a fait son entrée : le tipi. Il a été mis en place pour offrir une bulle de confort à tous les enfants qui en font la demande. Il permet à un enfant de se calmer ou de s'isoler un moment avec des fidgets.



De plus la mairie a sollicité les animateurs et les enfants de l'accueil périscolaire pour créer un décor à l'occasion de la chasse aux œufs de Vildé-Guingalan. C'est donc avec enthousiasme que les enfants ont participé à l'élaboration d'un panneau passe tête lapin afin qu'ils puissent se prendre en photo durant la matinée. Et il a remporté un vif succès !



## Restaurant scolaire (maternelle)

### Twist again

Tout d'abord voici des nouvelles de nos "petites mains". Lors du dernier bulletin, je vous présentais l'opération "les petites mains qui travaillent" au restaurant scolaire.

Une réussite ! Les enfants sont très investis dans leurs missions et efficaces, ils se bousculent au portillon pour mettre le tablier et la charlotte, d'où le planning des services de chacun afin de ne pas oublier une paire de mains. Dans quelques années elles pourront postuler sans difficulté pour un job d'été, je validerai leurs candidatures.

Le "chef de rang" est fier de ses petites mains et peut proposer en fin de semaine un moment de détente.

**Et maintenant danser les petites mains !**

Les sanitaires se transforment en piste de danse et le "chef de rang" en DJ des années 60. Ça twist, ça swing !

Et on terminera par la « danse des amoureux » (slow) pour apaiser les petites têtes énervées. Et hop au lit pour un repos bien mérité.



## Arts et Culture

Nous voilà au printemps et nos activités se perpétuent toujours dans la bonne humeur.

La fréquentation du scrabble est régulière avec un minimum de 10 joueurs (souvent plus) chaque jeudi entre 14h et 17h.



Le 18 février dernier le fest-deiz organisé par la danse bretonne a connu un véritable succès. Musiciens et danseurs ont partagé dans une bonne ambiance cet après-midi récréatif et sont partis satisfaits. Merci à tous ceux et toutes celles qui ont contribué à la réussite de cette belle journée.



### Contacts :

**Catherine Delagrée : 06 70 42 90 08**

**Thérèse Lefort : 06 68 25 75 15**

(Co-Présidentes)

## Comité des Fêtes et Animations

C'est avec beaucoup d'enthousiasme et de générosité que la troupe de théâtre « Clair de Lune » de Saint-Pierre de Plesguen nous a proposé son interprétation de la pièce de Jérôme Dubois « Dépêche-toi Bibiche, on va rater l'avion » les 3 et 4 février. Nous les remercions pour ce moment sympathique et chaleureux ainsi que le public, certes peu nombreux mais averti.

Le soleil printanier du 13 avril a réchauffé les muscles de la centaine de coureurs cyclistes qui s'est élancée, en deux courses, sur le circuit de 2km900 de la zone de Vaucouleurs, sous l'égide de la FSGT. Notre champion local des Côtes d'Armor, Monsieur Jean-Charles Nicolas, a remporté de haute volée la première course dans sa catégorie.



Nous espérons vous voir nombreux lors de la 1<sup>ère</sup> édition de « Vildé en Fête » le samedi 6 juillet. Dès 19 heures 30, le Bagad de Dinan/Lehon nous entraînera dans un défilé en musique en partant de la mairie vers l'enceinte du local technique, lieu de la manifestation où il nous proposera de nous lancer dans la danse. Le groupe « Poudouvre Underground » nous basculera dans le hangar rock. La soirée se poursuivra par le Set du DJ Phil22. À 23h30, le ciel vildéen s'illuminera des lumières du feu d'artifice offert par la commune. Vous trouverez l'affiche complète de l'évènement au dos du présent bulletin municipal.

Contact : Anne-Marie Fossard (Présidente) - [cdf22vilde@orange.fr](mailto:cdf22vilde@orange.fr)



## Club de l'Amitié

L'Assemblée générale du club a eu lieu le vendredi 12 janvier dernier en présence de nombreux adhérents.

Pour l'année 2024, nous avons enregistré 115 adhérents. Les statuts du club ont été modifiés et désormais il y aura une cotisation unique de 13 euros pour l'année. Cette cotisation donne accès à toutes les sections selon la convenance de chaque adhérent :

- Jeux de cartes, scrabble... le 2<sup>ème</sup> et le 4<sup>ème</sup> vendredi du mois (à 14h à la Maison des associations)
- Art floral une fois par mois (Maison du Temps libre)

- Boules bretonnes tous les mardis de 14h à 17h (boulodrome)

Afin de satisfaire tous nos adhérents, diverses manifestations sont organisées : repas, bowling, concours de belote, sortie à la journée...

Je remercie tous les membres du bureau et les bénévoles pour l'aide régulière apportée permettant le bon fonctionnement de notre association.

**Contact :**  
**Monique : 06 81 19 95 45**  
 (Présidente)



## Société de Chasse



Le samedi 20 juillet 2024, la société de chasse de Vildé-Guingalan organise son repas annuel à emporter. Les tickets sont à retirer auprès des chasseurs.

Les repas seront à retirer à la salle des fêtes entre 16h et 19h. Nous vous remercions d'avance.

Nous proposons un repas à 14€ (entrée/plat/fromage/dessert).

**Contact :**  
**LAME Thierry : 06 83 86 54 12**  
 (Président)

## Les Randonneurs

L'association des randonneurs propose des randonnées tous les 1<sup>er</sup> dimanche de chaque mois, d'octobre à juin, dans les communes de l'ancien canton de PLELAN -LE-PETIT.

Les marches sont ouvertes à tous, gratuites et encadrées avec 3 circuits au choix : 5, 8 et 12 km. Dans toutes les communes, les départs ont lieu à la salle des fêtes à 14h et les retours vers 17h qui sont suivis d'un goûter offert par la commune d'accueil.

Pour ceux qui aimeraient découvrir la campagne Vildéenne, un circuit de 10 km, répertorié au département et balisé par l'association, est mis à votre disposition. Le panneau de départ se trouve près de la mairie avec tous les renseignements nécessaires.



Le 06 juin aura lieu la dernière randonnée de la saison à TREBEDAN. L'association propose également une sortie aux Iles Chausey le 30 juin au départ de SAINT-MALO, pour le prix de 43 euros.

**Pour plus d'informations :**  
**Annie et Corinne : 06 47 80 99 98**  
 (déléguées de la Commune)



# Rance Poker Club

**Votre association de poker près de chez vous !**

**Objet de notre association :** développement du poker moderne appelé le "No Limit Texas Hold'em", avec respect des valeurs de convivialité, tolérance, honnêteté, pédagogie, responsabilisation des personnes et prévention contre l'addiction et l'isolement (selon la législation en vigueur et en relation avec la police judiciaire).

Notre association loi 1901 a été créée le 6 juin 2012 et le siège social est basé à l'adresse du Président (6, résidence des Lilas 22980 Vildé-Guingalan). Président : Xavier Cabuy, secrétaire : Sébastien Fairier et trésorier : Sébastien Serrand.

**Tous les niveaux de joueurs sont acceptés, chaque nouveau visiteur a le droit à deux parties gratuites avant d'adhérer ou non,** et les parties se déroulent à la maison des associations de Vildé-Guingalan (rue de l'école), **tous les jeudis de 19h45 à 23h45 environ** (retard autorisé).

**Attention : accès de la salle interdit aux moins de 18 ans, buvette sans alcool à l'intérieur, et il y a aucun enjeu d'argent.**

Notre association fonctionne en mode scolaire et remercie chaleureusement la commune et tous ses partenaires sponsors, fidèles depuis des années. Merci de votre soutien !

**Au programme pour la saison 2023/2024 :** Six mini championnats successifs pour cette 12<sup>e</sup> saison sous forme de tournois récompensés par de nombreux lots (bons d'achat du commerce de votre choix, cotisations futures gratuites, frais de carburant et de repas remboursés lors d'événements extérieurs...). **C'est l'intégralité des cotisations des adhérents qui est justement redistribuée sous forme de lots, soit environ 1 500 € !!!**

Ça vous tente d'apprendre le poker moderne, ou bien de vous améliorer ? **Alors venez jouer un lundi soir et rejoindre une ambiance vraiment sympa et chaleureuse, avec tout de même une réelle probabilité de 2 chances sur 3 de gagner un lot !!!**

**N'hésitez pas à venir voir ou essayer, c'est gratuit !!! à bientôt !**



**Renseignements : 06 50 58 80 60**  
**ou par mail : xavier.cabuy@orange.fr.**  
**Également notre page Facebook :**  
**<https://www.facebook.com/RancePokerClub>**

## Les Trois Coups de Vildé

Merci à tous les spectateurs venus nous applaudir les 23 et 24 mars à Vildé ainsi que les 6 et 7 avril à Plélan-le-Petit. Une salle pleine à chaque représentation nous a fait très plaisir. Vos encouragements nous vont droit au cœur. Certains spectateurs ont pu être surpris par le sujet très différent de ceux mis en scène habituellement. L'humour n'est pas universel, chacun a ses zones sensibles. Cependant beaucoup ont reconnu que la pièce soulevait quelques sujets de société.

Nous espérons vous retrouver dans l'avenir avec d'autres thèmes.



## Association Autour d'Émeric et Anthony

**Le 15 avril 2004 était créée l'association Autour d'Émeric et Anthony : il y a déjà 20 ans !**

Durant toutes ces années, grâce à différents événements, partenariats, dons, subventions et soutiens, l'association a pu maintenir son cap : redonner le sourire aux enfants malades

• en apportant sa contribution à la recherche médicale contre le Syndrome de SCHIMKE,

- en offrant des jeux, jouets, matériel audio, etc. aux services pédiatriques de l'Hôpital Sud à RENNES, en hommage à Émeric et Anthony qui y avaient été suivis médicalement,
- en reversant des fonds à l'association Petits Princes à PARIS,
- en aidant financièrement l'association « Des étoiles pour Mya » à SAINT MAUDEZ

**20 ANS DÉJÀ !** L'occasion de dire MERCI

aux membres du bureau, bénévoles, partenaires, coureurs et marcheurs, et plus généralement à tous ceux qui soutiennent notre association et lui permettent de poursuivre ses actions en faveur des enfants malades.



**RENDEZ-VOUS LE 06 SEPTEMBRE 2024 POUR LA 14<sup>ème</sup> EDITION DES FOULEES D'EMERIC ET ANTHONY !**

**Tous renseignements utiles sur l'association et les Foulées d'Émeric et Anthony sont accessibles sur notre page Facebook et sur le site internet : <https://autour-meric-et-anthony.fr>.**



## Cyclo Club Vildéen

Le club des cyclos vildéens compte 26 licenciés ce qui permet d'avoir deux bons groupes, pour faire des belles sorties le dimanche matin et le mercredi après-midi.

Le dimanche 5 mai a eu lieu la sortie des 100 kms, direction le cap Fréhel, suivie au retour d'un pique-nique.

Bonne route à tous les cyclos.

En février une soirée galettes crêpes a réuni une quarantaine de personnes.

**Pour nous rejoindre :**  
02 96 27 08 87 ou 02 96 27 06 34



## Palet Club Vildéen

Le palet club Vildéen fêtera bientôt ses un an. Après un véritable succès lors de la première manifestation (560 parts vendus), ce club atteint son objectif en organisant son premier concours de palet qui aura lieu le 7 septembre 2024. En attendant, les entraînements continuent le mercredi et le vendredi de 18h à 20h, et vous pouvez retrouver les joueurs lors de divers concours autour de la commune et du département.



Vous pouvez également suivre les performances et actualités du club sur la page Facebook « Palet Club Vildéen ».

## Offices de tourisme du territoire

Venez découvrir le site internet de Dinan - Cap Fréhel Tourisme :  
[www.dinan-capfrehel.com](http://www.dinan-capfrehel.com)

Vous y trouverez l'agenda complet des animations de tout le territoire, des idées de sorties/randonnées et beaucoup d'autres informations utiles. Vous pourrez également réserver en ligne des visites guidées et/ou sorties nature.

## Espace Culture

### Salles de Spectacle

#### EMBARCADÈRE

rue des Plantations  
22980 PLELAN LE PETIT  
☎ 02 96 87 14 27

#### SOLEVAL

33 rue de la Madeleine  
22130 PLANCOËT  
☎ 02 96 89 41 09

#### THÉÂTRE DES JACOBINS

rue de l'Horloge  
22100 DINAN  
☎ 02 96 87 03 11

#### LE LABO

10 rue Victor Schoelcher  
22100 DINAN  
☎ 02 96 39 47 80

<http://saison-culturelle.dinan-agglomeration.fr/>

## Agenda des manifestations

- **6 juillet** : pot de convivialité avec les habitants, 18h45, boulodrome (Commune)
- **6 juillet** : Vildé en fête, 19h30, centre-bourg puis terrain des sports (Comité des fêtes)
- **20 juillet**: repas à emporter, 16h-19h, maison du temps libre (Société de chasse)
- **6 septembre** : les Foulées, 18h, centre-bourg (Autour d'Emeric et Anthony)



# Invitation

Jean-Yves JUHEL, Maire de la commune, et le conseil municipal ont le plaisir de vous inviter au pot de convivialité le **samedi 6 juillet à 18h45** devant le boulodrome.

La soirée pourra se poursuivre avec « Vildé en fête » organisé par le Comité des fêtes au terrain des sports. Un feu d'artifice sera tiré vers **23h30**.

**6 JULIET 2024**  
**VILDE-GUINGALAN**

## EN VILDÉ FÊTE

**LE PROGRAMME**

**CONCERTS**

19h30 : Bagad An Daoudour Dinan-Léhon parade depuis la mairie

20h00 : terrain de foot

- Bagad An Daoudour Dinan-Léhon
- Poudouvre Underground (Hangar rock)
- DJ set Phil22

23h30 : Feu d'artifice

RESTAURATION SUR PLACE

GRATUIT ET OUVERT À TOUS !

WWW.CDF22VILDE@ORANGE.FR  
Organisation : Comité des fêtes et mairie de Vildé-Guingalan

## SANTÉ

### MAISON MÉDICALE

20 rue des Templiers, VILDE-GUINGALAN

#### Médecins généralistes

Docteurs BOZEC, LE PAUTREMAT, BLONDEL, QUERIC, MENAGE

☎ 02 96 27 01 79

### KINÉSITHÉRAPEUTE

1 Résidence de la Petite Croix, VILDE-GUINGALAN  
M. Franck POIRIER

☎ 06 68 75 05 25

### CENTRE VITAE

6 impasse de la Mairie, VILDE-GUINGALAN

#### Psychomotricienne

M<sup>me</sup> Manuela COULON

☎ 06 94 21 04 06

#### Infirmière libérale

M<sup>me</sup> Anne-Lise LAURENT

☎ 06 61 52 48 63

#### Ostéopathe

M<sup>me</sup> Claire BUSNEL

☎ 06 33 24 24 80

#### Naturopathe - sophrologue

M<sup>me</sup> Nadège DAMIDE

☎ 06 33 30 70 09

#### Infirmière ASALEE

M<sup>me</sup> Sandrine JUSTE

☎ 06 09 47 66 86

#### Orthophoniste

M<sup>me</sup> Pauline LENAERTS

☎ 06 80 42 68 46

### ETABLISSEMENTS DE SANTÉ

74-76 rue Châteaubriand, DINAN

#### Hôpital René PLÉVEN

☎ 02 96 85 72 85

#### Polyclinique du Pays de Rance

☎ 02 96 85 85 85

### GUÉRISSEUR

3 rue de la Borgnette, VILDE-GUINGALAN  
M. Jérôme HAGUET

☎ 06 79 79 40 06

## EAU ET ENERGIE

#### Eau (SAUR) :

☎ 02 22 06 45 00

#### Dépannage électricité :

☎ 09 726 750 22

## ÉCOLE

### “Groupe scolaire 1, 2, 3 soleil”

► Primaire : 02 21 08 00 05

► Maternelle : 02 21 08 00 06

► Cantine scolaire : 02 21 08 00 07

► Accueil périscolaire : 02 21 08 00 09

## ► AGGLOMÉRATION

### DINAN AGGLOMÉRATION (ACCUEIL)

☎ 02 96 87 14 14

### DÉCHÈTERIES :

#### Déchèterie Les Landes Fleuries

QUÉVERT - ☎ 02 96 87 51 37

Lundi : 8h45 - 12h30 / 14h - 17h45

Mardi : fermée

Mercredi : 8h45 - 12h30 / 14h - 17h45

Judi : 8h45 - 12h30 / 14h - 17h45

Vendredi : 8h45 - 12h30 / 14h - 17h45

Samedi : 8h45 - 12h30 / 14h - 17h45

Fermée les dimanches et jours fériés.

#### Déchèterie de Conillé

SAINT-HELEN - ☎ 02 96 88 23 22

Lundi : 8h45 - 12h30 / 14h - 17h45

Mardi : 8h45 - 12h30 / 14h - 17h45

Mercredi et jeudi : fermée

Vendredi : 8h45 - 12h30 / 14h - 17h45

Samedi : 8h45 - 12h30 / 14h - 17h45

Fermée les dimanches et jours fériés.

#### Déchèterie ZA de Beauvent

##### LA LANDEC

Du 1<sup>er</sup> novembre au 31 janvier :

Lundi, mardi et vendredi : 14h - 17h

Mercredi et samedi : 9h - 12h et 14h - 17h

Du 1<sup>er</sup> février au 31 octobre

Lundi, mardi, vendredi : 14h00 - 18h00

Mercredi et samedi : 9h00 - 12h00 / 14h00 - 18h00\*

Toutes les déchèteries de Dinan Agglomération sont munies d'un contrôle d'accès, les usagers doivent détenir un badge pour se rendre dans l'un ou l'autre des sites. Un forfait de 16 passages par année civile est crédité sur le badge pour les sites dotés d'une plateforme déchets verts à accès séparé et de 26 passages pour les autres sites.

Le badge permet d'accéder à toutes les déchèteries de l'agglomération.

02 96 87 72 72 - [dechets@dinan-agglomeration.fr](mailto:dechets@dinan-agglomeration.fr)

Pour votre information, des bennes à cartons sont à votre disposition dans les déchèteries.